



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب قعدى الألفية-المغرب

Plan d'Action

Genre & Inclusion Sociale

PAGIS

Compact-II Maroc

Version mise à jour
Avril, 2021

Table des matières

ACRONYMES	2
INTRODUCTION	4
Pourquoi et pour qui le PAGIS ?	
Comment utiliser le PAGIS ?	
1. GENRE ET INCLUSION SOCIALE, QUELS ENJEUX ?	6
Qu'est-ce que l'Inclusion sociale ?	
Que signifie l'intégration de l'approche genre ?	
Bref aperçu des projets du Compact et des principaux enjeux	
2. L'INTEGRATION DE L'APPROCHE GENRE ET INCLUSION SOCIALE EN PRATIQUE	17
La perspective GIS dans la gestion transversale des projets du Compact	
L'activité « Education secondaire »	
L'activité « Formation professionnelle »	
L'activité « Emploi »	
L'activité « Gouvernance du foncier »	
L'activité « Foncier rural »	
L'activité « Foncier industriel »	
3. AUTRES PARAMETRES DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE GIS	32
Suivi & Evaluation	
Normes de performances environnementales et sociales	
Engagement du secteur privé	
Partenariat	
Communication	
Formation des acteurs	
Budget	
ANNEXE	37
L'intégration de l'approche GIS dans le Cycle de projet : quelques exemples d'analyses préliminaires et de check-lists	

ACRONYMES

AD	Ayant Droit
AREF	Académie Régionale d'Education et de Formation
CE	Collectivité Ethnique
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDFI	Centre d'Expertise pour le Développement du Foncier Industriel
COGES	Comité de gestion des établissements scolaires
CGE	Conseil de gestion de l'établissement
COZINE	Collectif des Zones Industrielles pour l'Environnement
CNEEO	Centre National des Examens, de l'Evaluation et de l'Orientation
CP	Conseil pédagogique
CSEFRS	Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique
DE	Directeur d'établissement
DP	Direction provinciale
EE	Entités d'exécution
ESOC	Environment and social oversight consultant
EPF	Etablissement de la formation professionnelle
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FONZID	Fonds des Zones Industrielles Durables
HCP	Haut-Commissariat au Plan
INE	Instance Nationale d'Evaluation
GIS	Genre et inclusion sociale
MCA	Millennium Challenge Account
MCC	Millennium Challenge Corporation
MIAES	Modèle Intégré d'Amélioration des Etablissements d'Enseignement Secondaire
MTIP	Ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle
PAGIS	Plan d'action d'intégration des dimensions Genre et Inclusion sociale
PAR	Plan d'action de réinstallation
PEI	Projet d'Etablissement Intégré
PMR	Personne à mobilité réduite
PSH	personne en situation de handicap
PISA	Programme international pour le Suivi des Acquis des élèves
PNEA	Programme National d'Evaluation des Acquis des élèves
PPP	Partenariat public privé
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
SFI	Société Financière Internationale
SGES	Système de Gestion Environnementale et Sociale
STEAM	Science, Technology, Engineering, Arts and Mathematics

TC	Terres Collectives
TDP	Traite des personnes
TdR	Termes de Référence
UGP	Unité de gestion de projet (devenu désormais ECR : Equipe de coordination régionale)
TTH	Tanger Tétouan Hoceima
ZI	Zone Industrielle

INTRODUCTION

Conformément à la politique genre¹ et aux directives opérationnelles genre de Millennium Challenge Corporation (MCC)², le Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale (PAGIS) traduit l'engagement de l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) et des différentes parties prenantes au programme de coopération « Compact II » à promouvoir l'inclusion sociale et le genre dans toutes les étapes de conception et de mise en œuvre des projets relevant du Compact II. Son objectif est d'assurer que les contraintes socio-économiques pouvant affecter la pleine participation des populations et leur accès aux bénéfices desdits projets soient atténuées et que des opportunités supplémentaires pour assurer une participation inclusive soient identifiées.

Le PAGIS constitue un document de référence pour le personnel de l'Agence MCA-Morocco pour les aider à intégrer la perspective GIS dans leurs activités et, plus spécifiquement, à intégrer cette approche tout au long du cycle de projet. Ce plan peut également être utile aux différentes structures nationales, régionales et locales partenaires de la mise en œuvre du Compact II et aux différents prestataires (cabinets, consultants et experts) afin qu'ils puissent intégrer, de manière fluide et transversale, les approches genre et inclusion sociale, aussi bien sur les plans organisationnel et institutionnel, que sur les plans de la planification, de la programmation, de la coordination, du suivi et de l'évaluation.

Le PAGIS est entré en vigueur en mars 2018 et son élaboration a constitué une condition du premier décaissement du Compact II. Son élaboration a suivi une logique itérative et repose sur une approche participative et inclusive afin d'assurer l'implication et l'appropriation par tous les intervenants concernés. Afin d'assurer son adéquation et sa pertinence et suivre les progrès réalisés en matière de GIS, ce plan d'action a été revu suivant la même approche. En effet, le processus d'actualisation a permis d'informer sur les résultats atteints au niveau de chacune des activités prévues dans le plan d'action, ainsi que sur les nouvelles actions identifiées lors de la mise en œuvre des différents projets du Compact.

Une révision permanente des actions et des indicateurs de ce plan d'action sera assurée d'ici la fin du Compact II, ce qui facilitera le processus de clôture du Compact II.

Ressources et organisation

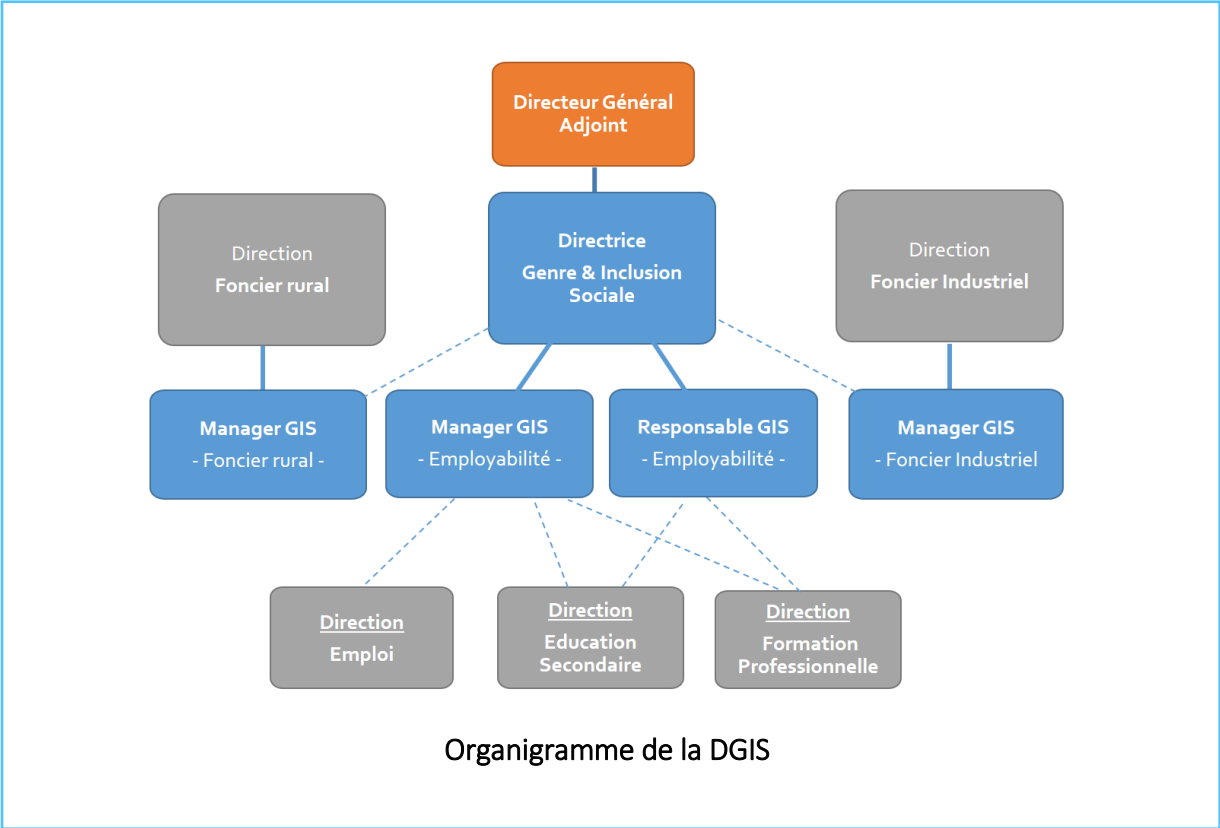
L'Agence MCA-Morocco a mis en place une Direction Genre et Inclusion Sociale, dotée des moyens humains et financiers nécessaires³, dont la mission est d'assurer la coordination générale de l'intégration de l'approche GIS dans les projets du Compact, en s'appuyant sur le

¹<https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/mcc-policy-gender.pdf>

²<https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/guidance-2011001054001-genderintegration.pdf>

³ Voir point « Budget », page 35.

PAGIS comme feuille de route. Son rôle est également de fournir l'appui technique et intellectuel, y compris la sensibilisation et la formation, à l'ensemble des chargés de projets, des prestataires et des parties prenantes afin d'assurer une intégration harmonieuse et durable de l'approche GIS.



Relevant du Directeur Général Adjoint de l'Agence, la Direction GIS est ainsi responsable de la mise en œuvre du PAGIS, et est soutenue dans cette mission par les directions opérationnelles et transversales de l'Agence. En particulier, les directions opérationnelles veillent à assurer la conformité de l'exécution des projets et des activités avec le PAGIS et la politique genre de MCC. Par ailleurs, la Direction de la Communication soutient la promotion du PAGIS à travers la promotion des actions GIS à travers les différents supports de communication de l'Agence MCA-Morocco. De même, la Direction du Suivi-Evaluation et de l'Analyse économique contribue au suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAGIS en recueillant des données quantitatives et qualitatives pouvant être utilisées pour consolider l'analyse sociale et genre et faciliter le suivi des indicateurs spécifiques identifiés dans le PAGIS.

Par ailleurs, la Direction GIS et la Direction de la Performance Environnementale et Sociale (PES) collaborent étroitement, avec l'appui de l'ESOC (Environmental and Social Oversight

Consultant) qui est chargé de la mise en œuvre du SGE (Système de Gestion Environnementale et Sociale) et de la revue des aspects PES dans une série de documents du Compact.⁴

La référence au PAGIS est intégrée dans les clauses des contrats des consultants et des organismes contractants, de façon à expliciter les mesures ou actions à entreprendre dans le cadre de leurs contrats particuliers.

Comment utiliser le PAGIS

Le PAGIS est divisé en trois chapitres : le premier chapitre décrit les concepts genre et inclusion sociale et fournit un aperçu général sur les projets du Compact II et les enjeux GIS qui les sous-tendent. Cette partie est illustrée par des encadrés reprenant certains dispositifs et normes prévus par le Compact II (normes environnementales et sociales ; Plan de suivi & évaluation, stratégie de communication, etc.). Le deuxième chapitre reprend l'ensemble des actions en cours ou à venir pour assurer l'intégration effective de l'approche GIS dans les projets et activités du Compact II. Le troisième et dernier chapitre est consacré aux différents paramètres dont la direction GIS tient compte pour la mise en œuvre et le suivi de l'approche GIS. Il s'agit notamment du Plan suivi et évaluation du Compact II, du Plan communication, des mécanismes de collaboration et de partenariat avec le secteur privé et la société civile, ainsi que des moyens budgétaires disponibles.

Le PAGIS présente également, sous forme d'annexe, des exemples pratiques pour l'intégration de l'approche GIS aux différentes étapes du cycle de projet, prenant appui sur une série de questions (check-list) permettant de vérifier le niveau et la pertinence de l'intégration de l'approche GIS.

⁴ Voir point « Performance Environnementale et sociale », page 32

1. GENRE ET INCLUSION SOCIALE, QUELS ENJEUX ?

Que signifie l'intégration de l'approche genre ?

L'intégration du genre est un « processus d'évaluation des implications pour les femmes et les hommes de toute action planifiée, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans n'importe quel domaine et à tous les niveaux. C'est une stratégie pour intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines politiques, économiques et sociétaux, afin que les femmes et les hommes en profitent ». ⁵ Cette définition repose sur deux principes : que les femmes et les hommes ont des besoins, des rôles, des intérêts et un accès aux ressources et à leurs avantages différents ; et que les femmes et les hommes doivent jouer des rôles tout aussi importants dans la réalisation d'un développement inclusif et durable. ⁶

A noter que les femmes constituent la majorité des pauvres dans le monde, souffrent de façon inégale de la pauvreté et sont plus susceptibles de bénéficier d'opportunités économiques et sociales limitées. La réalisation de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles est donc essentielle pour le développement économique et l'éradication de la pauvreté, ainsi que pour la paix et la sécurité.

Qu'est-ce que l'Inclusion sociale ?

L'inclusion sociale est un processus qui garantit que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale obtiennent les possibilités et les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, et bénéficient pleinement des possibilités d'embauche, de revenu et d'éducation. L'inclusion sociale leur garantit une meilleure participation aux processus de prise de décision qui affectent leur vie et un meilleur accès à leurs droits fondamentaux. Ces personnes ont généralement un accès très restreint au pouvoir et aux organes de prise de décision et se sentent souvent impuissantes et incapables d'influer sur les décisions qui affectent leur vie quotidienne. ⁷

L'identification des critères pour déterminer les personnes exclues et la forme de leur exclusion est essentielle pour suivre les progrès réalisés et évaluer l'impact des mesures prises afin de promouvoir l'inclusion sociale et de s'assurer que personne n'est laissé pour compte. ⁸ Cependant, quantifier l'exclusion sociale présente des défis considérables. En effet, en raison de la portée et de la diversité du portefeuille des projets du Compact II, l'approche inclusive s'applique de différentes manières et à différents publics en fonction du périmètre d'intervention du projet. Ainsi, en matière d'employabilité, cette approche peut concerner, par exemple, les personnes en situation de handicap, les élèves et les apprentis provenant du

⁵ Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)

⁶ Idem

⁷ Rapport conjoint sur l'inclusion sociale, Commission Européenne

⁸ Rapport UN 2010 sur les facteurs d'exclusion sociale

milieu rural, les associations de parents et tuteurs d'élèves, les personnes ou ménages défavorisés, etc. Dans le domaine du foncier industriel, cette approche peut viser aussi bien les travailleurs des zones industrielles (accessibilité de l'infrastructure, sécurité, équipements sociaux, normes RSE, etc.) que les communautés avoisinantes, notamment les jeunes chercheurs d'emploi. Quant au foncier rural, l'approche inclusive cible globalement les personnes et groupes vulnérables ne bénéficiant pas directement de la *melkisation*,⁹ notamment les jeunes et les femmes, selon les normes de la SFI.

Bref aperçu sur les projets du Compact II et leurs principaux enjeux

La population du Maroc s'élève à 35.219.547 habitants en 2018, dont 50,19% de femmes et 26,6% de jeunes de moins de 15 ans. Avec un taux d'urbanisation en constante augmentation, la population réside majoritairement en milieu urbain (62,4%)¹⁰. Au cours de la dernière décennie, le Maroc s'est engagé dans un processus important de réformes structurelles afin de transformer en profondeur son modèle économique et social. Ces réformes ont porté en particulier, compte tenu des défis à relever, sur la stabilité macroéconomique, la solidité du système bancaire, l'efficience institutionnelle, l'intégration de l'économie mondiale, le développement industriel, l'emploi des jeunes et des femmes, la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté.¹¹

Dans ce contexte, une attention particulière a été accordée par le Gouvernement du Royaume du Maroc et MCC à la prise en compte des inégalités sociales et de genre et à leur intégration au niveau des différentes étapes de conception et de mise en œuvre des projets du Compact II. En s'inscrivant dans cette perspective, le Compact II s'est fixé comme objectif principal de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique. Les analyses préliminaires, conduites lors de la phase de conception de ce programme, ont permis d'identifier les contraintes majeures entravant la croissance et l'investissement privé au Maroc, à savoir la faible qualité du capital humain et son inadéquation avec les besoins des entreprises, la difficulté d'accès des investisseurs au foncier et la faible productivité du foncier.¹² Ces analyses ont également permis de déterminer les domaines d'intervention du Compact II sur la base des priorités du Gouvernement du Maroc en commun accord avec MCC, pour focaliser le Compact II autour d'un nombre limité de projets.

Dans le compact II, le Projet « Education et formation pour l'employabilité » est constitué officiellement de deux activités :

⁹ Il s'agit de la transformation de la propriété dans l'indivision des terres collectives en propriétés individuelles au profit des ayants droit (cf. P.13)

¹⁰ Données HCP 2018 - <https://www.hcp.ma/file/214957/>

¹¹ Analyse des contraintes à une croissance large et inclusive, BAD-Gouvernement du Maroc-MCC ; l'analyse des contraintes majeures à la croissance

¹² Diagnostic de croissance du Maroc, Analyse des contraintes à une croissance large et inclusive, BAD-Gouvernement du Maroc-MCC ; l'analyse des contraintes majeures à la croissance ; l'analyse initiale sociale et genre et l'analyse des opportunités pour le secteur privé.

1. Education secondaire
2. Formation professionnelle

Vu que la deuxième activité est constituée de plusieurs composantes, pour des raisons de praticité et de gestion quotidienne, elle est traitée comme deux activités distinctes:

1. Formation professionnelle, avec deux composantes
 - a. Fonds Charaka et
 - b. Appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle
2. Emploi, avec quatre composantes :
 - a. Appui à l'amélioration et à l'intégration du dispositif d'observation du marché du travail
 - b. Promotion de l'emploi inclusif des populations en difficulté d'insertion sur le marché du travail par le financement basé sur les résultats
 - c. Appui à l'évaluation d'impact des politiques de l'emploi et du marché du travail
 - d. Appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel

Le PAGIS suit également cette organisation pratique, qui est aussi, adoptée dans les documents publiés par l'Agence MCA Morocco.

Le Project, « Productivité du foncier » est constitué de trois activités :

1. Activité Gouvernance du foncier
2. Activité Foncier rural
3. Activité Foncier industriel

Ces activités sont présentées suivant cette même organisation dans le PAGIS et dans les documents publiés par l'Agence MCA.

La mise en œuvre de ce programme, entré en vigueur le 30 juin 2017, est confiée à l'Agence MCA-Morocco. Le budget alloué par MCC au Compact II s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain dont la valeur est équivalente à 15% au moins de la contribution américaine. Le montant global finance, sur une période de cinq ans, deux projets : i) le Projet « Education et formation pour l'employabilité » ; ii) le Projet «Productivité du foncier ».

<p>Projet « Education et formation pour l'employabilité » 225,6 millions \$</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Activité Education secondaire • Activité Formation professionnelle • Activité Emploi

<p>Projet "Productivité du foncier" 170 millions \$</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Activité Gouvernance • Activité Foncier rural • Activité Foncier industriel

= = = =

Les objectifs de ces deux projets, qui sont en ligne avec les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI portant sur la valorisation du capital humain et la mobilisation du foncier au service de la promotion de l'investissement, convergent avec les objectifs des stratégies sectorielles engagées au Maroc, telles que la Vision 2015-2030 pour la réforme du système d'éducation et de formation, la feuille de route relative au développement de la formation professionnelle, le Plan national de promotion de l'emploi, le Plan d'accélération industrielle et le Plan Maroc Vert.

Activité « Education secondaire » : Aperçu général et enjeux particuliers

L'activité « Education secondaire », dotée d'un budget de l'ordre de 111,4 millions dollars, a pour objectif de renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes d'enseignement secondaire (collèges et lycées) et de garantir l'équité d'accès à ces programmes. Conçue en parfait alignement avec la Vision stratégique 2015-2030 de réforme du système d'éducation et de formation et mise en œuvre en étroite coopération avec le Département de l'Education nationale et les Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF) concernées, cette activité est structurée autour de trois principales composantes suivantes :

- 1. Le développement d'un modèle intégré d'amélioration des établissements d'enseignement secondaire « Lycée Attahadi »,** en vue d'améliorer l'efficacité et la performance de ces établissements et ce, en s'appuyant sur le levier du Projet d'Etablissement Intégré (PEI), en tant qu'outil élaboré de manière participative et visant l'amélioration des apprentissages et des résultats scolaires. Ce modèle est déployé dans 90 établissements de l'enseignement secondaire, répartis sur trois régions du Royaume : Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Fès-Meknès et Marrakech-Safi. Chaque établissement cible bénéficiera, dans le cadre d'une approche contractuelle, d'un appui intégré qui portera sur le renforcement de son autonomie administrative et financière, la promotion d'une pédagogie centrée sur l'élève et l'amélioration de l'environnement physique des apprentissages par des réhabilitations adéquates des infrastructures scolaires et la fourniture d'équipements nécessaires à l'innovation pédagogique. Pour renforcer et pérenniser les interventions prévues dans le cadre de cette composante, un Fonds de Partenariat de l'Education pour l'Employabilité, doté de 4,6 millions de dollars, cofinance des activités novatrices (soutien scolaire, formation en soft skills, activités parascolaires, etc.) contribuant significativement à l'amélioration des apprentissages, à travers la mise en place de partenariats entre la société civile, le secteur privé et les établissements scolaires. Dans ce cadre, des initiatives à fort impact positif sur la participation des élèves et des enseignants sont prévues notamment par l'organisation du WiSci Girls STEAM Camp qui vise à promouvoir auprès des filles les domaines STEAM et à leur

permettre d'accéder à des opportunités de mentorat et de formation en leadership. Dans le même sens, un Hakathon sera organisé en ligne au cours de 2021 et qui mettra en challenge des équipes constituées d'enseignants et d'élèves des établissements scolaires du secondaire pour l'élaboration de solutions en réponse aux enjeux qui leurs seront proposés. De plus, un renforcement des capacités des AREF et des directions provinciales concernées est également prévu pour assurer un meilleur pilotage et une meilleure coordination de la mise en œuvre de l'activité « Education secondaire ».

2. **Le renforcement du système d'évaluation des acquis des élèves et du système d'information « MASSAR »** : la sous-composante « Renforcement du système d'évaluation des acquis des élèves » est conçue dans la perspective d'appuyer le Département de l'Education Nationale et le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique pour développer, planifier et réaliser des évaluations nationales rigoureuses, notamment le Programme National d'Evaluation des Acquis (PNEA), et préparer la participation du Maroc à des évaluations internationales, en particulier PISA (Program for International Student Assessment) mené par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). Cette sous-composante consiste en le développement des outils de l'évaluation formative (de remédiation) et la mise en œuvre des mécanismes d'exploitation des résultats des différentes évaluations dans le processus décisionnel et celui opérationnel. En ce qui concerne le renforcement du système d'information « MASSAR », cette sous-composante consiste à apporter un appui au Département de l'Education Nationale pour faire évoluer ce système d'information afin qu'il soit réellement intégré et mieux déployé sur les différents paliers (central, régional, provincial et local). Cet appui vise également à optimiser et à améliorer le système sur les plans fonctionnel, technique et de gouvernance, en vue d'assurer une gestion efficace du système éducatif.
3. **L'appui du Département de l'Education nationale dans le développement d'une nouvelle approche d'entretien et de maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.** Cette approche intégrera de nouvelles formes de partenariats avec le secteur privé, ainsi qu'une meilleure planification en la matière, et devra définir clairement les rôles et les responsabilités des acteurs concernés. Cette approche, qui intégrera la notion de maintenance dans sa double dimension préventive et curative, pourra être généralisée à terme après son expérimentation dans les 34 établissements de l'enseignement secondaire au niveau de la région TTH.

Le projet « Education secondaire » est sous-tendu par d'importants enjeux. En effet, malgré les efforts et réformes non négligeables entrepris par le Maroc, le système d'éducation et de formation reste marqué par des faiblesses qui limitent la disponibilité de jeunes formés (ayant suivi un cursus de formation professionnelle) et qualifiés (ayant des diplômes de l'enseignement supérieur). A noter également que l'inadéquation entre certaines formations

proposées par ce système et les besoins des entreprises est une des contraintes à la croissance économique et l'employabilité des jeunes diplômés.¹³

De manière spécifique, il y a lieu de noter plus particulièrement que le taux de scolarisation au secondaire collégial a atteint des niveaux très satisfaisants. Le taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âge 12-14 ans a atteint 91,8% en 2018-2019 enregistrant, ainsi, un accroissement de 2,1 points par rapport à l'année d'avant. D'autre part, l'indice de parité entre sexes (F/G) a atteint 0,91 et celui d'entre milieux (R/U) est de l'ordre de 0,65¹⁴.

Les taux de scolarisation au secondaire qualifiant restent encore faibles malgré leur progression constante. Le taux spécifique de scolarisation de la tranche d'âge 15-17 « ans » est de 66,9% en 2018-2019, avec un indice de parité entre sexes (F/G) qui a atteint 1,08¹⁵. Par ailleurs, la durée moyenne de scolarisation est inférieure à la moyenne des pays ayant le même niveau de revenu. Les résultats des tests d'évaluation internationaux¹⁶ des connaissances des élèves révèlent que le Maroc affiche de faibles performances au niveau de la formation des élèves de l'enseignement secondaire.

En matière d'orientation pédagogique dans l'enseignement secondaire, les filières scientifiques accueillent 60,9% des effectifs (61,7% pour les lycéens et 60,1% pour les lycéennes) et affichent un taux de réussite de 62% au niveau global, sachant que le taux de réussite est plus élevé chez les filles (65,9%) par rapport aux garçons (58,6%). En effet, hormis la filière de l'enseignement originel, les taux de réussite des filles est toujours supérieur à celui des garçons, quelle que soit la filière considérée.¹⁷

Les différentes analyses menées dans le cadre du Compact II font ressortir un important paradoxe : les filles ont un meilleur taux de réussite scolaire que les garçons jusqu'à l'université, mais les hommes se prévalent d'une réussite professionnelle nettement meilleure que celle des femmes. Plusieurs chercheurs expliquent ce paradoxe par une subtile division socio-sexuée des savoirs à l'école (en fonction des publics scolaires différenciés, non seulement par sexe, mais aussi par origine sociale) qui se prolonge en une division socio-sexuée du travail professionnel et familial. Contre ce stéréotype puissant, l'école est appelée également à agir.

D'autre part, le déficit en infrastructures scolaires, l'éloignement des établissements scolaires, l'absence ou l'inadéquation des structures sanitaires en milieu scolaire, les horaires scolaires inadaptés aux conditions sociales et géographiques, la faible prise en compte des besoins des élèves en situation de handicap et le manque d'appui social et économique aux parents pauvres pour soutenir la scolarisation des filles en particulier, sont vraisemblablement autant de facteurs d'échec et de décrochage scolaires. En effet, l'abandon scolaire est plus marqué au

¹³ Analyse Initiale Sociale et de Genre réalisée dans le cadre du processus de développement du Compact II

¹⁴ Royaume du Maroc. Rapport National. 2020. Examen National Volontaire de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable

¹⁵ *Idem*

¹⁶ Ces tests incluent le PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis), TIMSS (Trends in International Mathematics and Sciences Study) ou le Progress in International Reading Literacy Study (PIRLS).

¹⁷ Analyse Initiale Sociale et de Genre, *ibid.*

secondaire collégial avec 18,1% en milieu rural (16,8% chez les filles), contre 6,2% en milieu urbain (4,3% chez les filles) au titre de l'année scolaire 2016-2017¹⁸.

Enfin, selon l'enquête nationale sur le handicap¹⁹, la majorité des personnes en situation de handicap (66,1%) est sans instruction, ce qui correspond à près de 1.476.000 personnes dont 66,6% sont des femmes. La répartition des personnes illettrées ou analphabètes selon le milieu de résidence est quasiment identique : 50,6% vivent en milieu urbain et 49,4% en milieu rural. 19,6% ont au plus un niveau d'instruction primaire, 9,5% ont un niveau d'enseignement secondaire et seulement 1,8% ont atteint un niveau d'enseignement supérieur.

Activité « Formation professionnelle » : Aperçu général et enjeux particuliers

L'activité « Formation professionnelle », dotée d'un budget de l'ordre de 80,42 millions dollars, a pour objectif le développement et l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle et le renforcement des liens entre l'offre et la demande en compétences. Cette activité s'articule autour des deux composantes suivantes :

1. **La mise en place du Fonds « Charaka » de la formation professionnelle dédié au financement de :** (i) la création ou l'extension d'établissements de formation professionnelle (EFP) gérés dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) ; et de (ii) la reconversion d'EFP publics existants d'un modèle de gestion classique piloté par le secteur public en un modèle de gestion en PPP, tiré par la demande du secteur privé. Ayant pour finalité l'amélioration de l'employabilité des jeunes et de la compétitivité des entreprises, la mise en place de ce fonds s'appuie sur les expériences pilotes basés sur différents modèles de partenariat PPP initiées par le gouvernement marocain dans le cadre de l'accompagnement des différentes stratégies de développement des secteurs porteurs (industrie, énergies renouvelables, etc.). Deux modèles ont ainsi été retenus, à savoir, la création d'une société anonyme (pour 4 EFP), et l'adoption d'un « comité de gestion » avec une participation équilibrée entre opérateurs publics et privés pour le reste des centres (pour 11 EFP).
2. **L'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle.** Incarnée par la Stratégie nationale de la formation professionnelle adoptée en juillet 2015 par le Conseil de Gouvernement et s'alignant avec les objectifs de la feuille de route relative au développement de la formation professionnelle présentée devant Sa Majesté le Roi en avril 2019, cette composante s'articule autour de cinq axes, à savoir le financement, le cadre législatif et réglementaire, la formation professionnelle privée, la formation continue et les aspects liés au GIS. Cet appui, apporté aux acteurs publics et privés concernés, a pour objectif d'améliorer la qualité du système de formation professionnelle et sa capacité à répondre adéquatement aux besoins du secteur productif et des différentes populations cibles, notamment les

¹⁸ Royaume du Maroc. Rapport National. 2020. Examen National Volontaire de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable

¹⁹ Enquête nationale sur le Handicap 2014

femmes et les catégories sociales défavorisées. Cet appui vise aussi à renforcer l'implication du secteur privé dans la gouvernance et la gestion du système de formation professionnelle à tous les niveaux d'intervention (national, sectoriel, régional et local) et en particulier au niveau des centres de formation et dans tous les modes de formation (résidentiel, apprentissage, alterné et formation continue). Cet appui vise également à assurer une cohérence d'ensemble du système de la formation professionnelle, surtout en ce qui a trait à la définition claire des rôles et des responsabilités des différents acteurs, ainsi qu'à la mise en place des mécanismes d'évaluation des performances comme base d'allocation des financements. Dans le cadre de cette composante, il est prévu aussi l'organisation de conférences thématiques basées sur les résultats et les retours d'expérience des différents axes du travail. Ces conférences constitueront des espaces d'échange et de partage d'expériences et de bonnes pratiques, tant au niveau national qu'international.

La formation professionnelle joue un rôle économique et social incontournable pour répondre aux besoins des professionnels et des industriels en préparant des lauréats et des stagiaires qualifiés. De manière générale, le système de la formation professionnelle doit, à la fois, satisfaire la demande économique exprimée par les différents secteurs en main-d'œuvre qualifiée et répondre à la demande sociale exprimée notamment par les jeunes déscolarisés aux niveaux du secondaire collégial et qualifiant. En effet, depuis l'adoption de la Charte nationale d'éducation et de formation, le cumul des demandes pour intégrer le système de la formation professionnelle a atteint 4 000 000, alors que le système n'a réussi à satisfaire que 1 400 000 demandes, selon une récente étude du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS).²⁰

Le CSEFRS rapporte, par ailleurs, que le taux d'insertion des jeunes diplômés interrogés en 2004, quatre ans après leur sortie du système de formation, a atteint 56%. Toutefois, une hausse a été enregistrée en 2009 pour les lauréats de la promotion 2006 interrogés 36 mois après leur sortie, avec un taux d'insertion de l'ordre de 64%.

L'analyse par genre faite par le CSEFRS montre, d'autre part, que le taux d'insertion des hommes se situe à un niveau nettement supérieur à celui des femmes. L'écart est de 16 points pour la promotion 2000 interrogée en 2004, mais il se réduit à 6 points en 2009 pour la promotion 2006. Par ailleurs, le taux d'insertion varie selon le niveau de formation. Les lauréats, détenteurs d'un diplôme de technicien et de technicien spécialisé, accèdent plus facilement au marché du travail. Ils enregistrent les taux d'insertion les plus élevés, avec respectivement 68% et 76% en 2009 pour la promotion 2006. Les autres diplômes (spécialisation et qualification) enregistrent des taux sensiblement plus faibles.²¹

Notons également que seulement 32% des étudiants de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelles (ETFP) sont des filles. Elles sont davantage présentes dans les

²⁰ Rapport analytique du CSEFRS « La mise en œuvre de la charte nationale d'éducation et de formation ». 2014

²¹ *Idem*

niveaux de « technicien spécialisé » (46,3%) et de « technicien » (39,6%) que dans les niveaux de spécialisation (11,7%) et de qualification (17,2%).

Lorsqu'on décline la proportion des femmes en fonction des filières, on constate que leurs choix restent concentrés dans un nombre restreint de filières considérées comme classiquement et traditionnellement féminines :²²

- Il y a en effet plus de femmes dans les filières dites « féminines », comme l'assistance aux ménages (95,2%), la coiffure et l'esthétique (65,9%), l'artisanat de service (62,6%), la santé et paramédical (61,8%) et le textile-confection (54%) ;
- Peu de femmes sont présentes dans les filières considérées traditionnellement comme masculines, telles que la chimie, parachimie et autres industries (23,7%), l'agriculture et forêts (23,7%), la pêche maritime (4,4%), le bâtiment et travaux publics (13%), le transport et la logistique (5) et l'industrie mécanique, métallurgique et électrique (3,2%).

Enfin, certes le système de formation professionnelle contribue à l'inclusion sociale de certaines catégories vulnérables dont les détenu(e)s, les ex-détenu(e)s et les enfants d'étrangers résidant au Maroc, toutefois l'insertion des personnes en situation de handicap n'a pas encore atteint les niveaux espérés. Leur taux d'activité professionnelle reste, en effet, quatre fois inférieur à celui de la population sans handicap (11,4% / 51,9%) et ils rencontrent de nombreuses difficultés en matière d'accès à la formation professionnelle et à l'emploi.

Activité « Emploi » : Aperçu général et enjeux particuliers

L'activité « Emploi », dotée d'un budget de l'ordre de 27 millions de dollars, a pour objectif l'amélioration de l'observation du marché du travail et la promotion de l'emploi inclusif. Cette activité, mise en œuvre en étroite coopération avec le Ministère du Travail de l'Insertion Professionnelle et l'ANAPEC, comprend quatre composantes :

- 1. L'appui à l'amélioration et à l'intégration du dispositif d'observation du marché du travail.** Cela consiste à élaborer et à affiner l'architecture globale et intégrée de ce dispositif et de superviser sa mise en œuvre en se basant sur l'existant (les structures, les supports de collecte des données, les études et recherches, les mécanismes et outils, etc.) et sur des investigations complémentaires ou nouvelles pour combler les lacunes d'informations et intégrer les informations consolidées dans un système statistique unifié et cohérent. L'objectif escompté est d'améliorer la visibilité du marché du travail et de mieux éclairer la prise de décision, par les pouvoirs publics et les partenaires socio-économiques, dans les domaines de l'emploi, de la formation et de la régulation du marché du travail.

²² HCP, 2013

2. **La promotion de l'emploi inclusif des populations en difficulté d'insertion sur le marché du travail**, en particulier les femmes et les jeunes. Ce programme cible en priorité les personnes non-diplômées et les diplômés de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle en situation de chômage de longue durée, à travers un financement basé sur les résultats des prestations et programmes d'accompagnement à leur insertion. A cet effet, et à l'issue d'un appel à projets, des financements sont octroyés aux projets sélectionnés, consistant à fournir des services d'intermédiation et de formation qualifiante, si nécessaire, aux populations cibles. Ces projets sont portés par des ONG, des associations nationales ou internationales, ainsi que des prestataires privés, nationaux ou internationaux, opérant dans le domaine de l'intermédiation.
3. **L'appui à l'évaluation d'impact des politiques de l'emploi et du marché du travail**. L'Initiative d'Evaluation d'Impact (IEI) vise à développer et à mettre en œuvre un mécanisme innovant pour promouvoir la culture et la pratique de l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail au Maroc. Grâce à un partenariat avec une institution internationale de recherche en évaluation, ce mécanisme consiste à financer des études et des activités de renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail.
4. **L'appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel**. Cela consiste à apporter une assistance technique portant sur le renforcement des capacités du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle et de ses partenaires institutionnels et socioprofessionnels, en vue de promouvoir l'équité genre sur les lieux de travail et d'assister les entreprises potentiellement candidates au "Trophée de l'Égalité Professionnelle" en leur fournissant l'expertise requise pour la réalisation d'audits genre et d'autres activités visant à promouvoir l'équité genre en milieu professionnel.

Les composantes et les volets précités ont l'ambition de répondre à un ensemble de défis et d'enjeux que connaît le marché du travail marocain. En effet, l'analyse de la situation des femmes vis-à-vis du marché du travail révèle une faible participation de ces dernières à l'activité économique. En effet, le taux d'activité des femmes n'est que de 21,5%, largement en deçà de celui des hommes (71%).²³ En termes comparatifs, la participation des femmes au marché du travail au niveau mondial est en constante augmentation depuis trente ans, avec un taux d'activité féminin de 52% comparé à 78% pour les hommes²⁴. Au niveau de la région MENA, le taux d'activité des femmes est de 26%. L'accès au marché du travail par l'entreprenariat est aussi limité pour certaines catégories de populations. Les populations les plus affectées restent,

²³ https://www.hcp.ma/Note-d-information-du-Haut-Commissariat-au-Plan-a-l-occasion-de-la-journee-internationale-de-la-femme-du-8-mars-2020_a2466.html

²⁴ World Bank, 2011

là encore, les jeunes femmes et les jeunes hommes, en raison principalement de barrières liées à l'accès au capital, qu'il soit financier ou social.²⁵

Le chômage des jeunes représente un autre défi de taille au Maroc. Les jeunes sont plus vulnérables face au chômage puisque 4 actifs chômeurs sur 5 sont des jeunes de moins de 35 ans. Les plus touchés par le chômage sont les jeunes âgés de moins de 25 ans qui représentent 20% des chômeurs et ceux dont l'âge est compris entre 25 et 34 ans révolus (13,9%), alors que le taux de chômage n'est que de 6,1% chez les personnes adultes âgées de 35 ans à 44 ans et de 3,4% pour les personnes âgées de plus de 45 ans. En ville, un tiers des jeunes actifs de moins de 25 ans et le cinquième de ceux âgés de 25 à 34 ans sont touchés par le chômage, contre seulement 7% des hommes ayant entre 35 et 44 ans et 2,7% des hommes ayant plus de 45 ans).²⁶

Concernant les personnes en situation de handicap, 51,3% se trouvent en âge d'activité (entre 15 et 60 ans) au moment de l'enquête de 2014, soit 1.160.714 personnes. Parmi elles, seule une personne sur trois (27%) a déclaré être occupée (occupée occasionnelle ou permanente) : 313.948 personnes dont seulement 11,2% de femmes. Les personnes qui se déclarent en chômage (c'est-à-dire à la recherche d'un emploi) sont de 24,6%, soit 285.809 personnes dont 38,1% sont des femmes. Le taux de chômage est de 47,65% des personnes en situation de handicap (de léger à très sévère), soit 290.000 personnes.²⁷

Les données qui précèdent démontrent bien que les jeunes et les personnes en situation de handicap font face à d'énormes difficultés pour l'insertion sur le marché du travail. Ces difficultés sont plus accentuées chez les femmes et en milieu rural.



Activité « Gouvernance du Foncier » : Aperçu général et enjeux particuliers

L'activité "Gouvernance du foncier", dotée d'un budget de 10,5 millions de dollars, consiste en l'appui au Gouvernement dans (i) l'élaboration d'une stratégie foncière nationale et de son plan d'action et (ii) la mise en œuvre des actions de réformes prioritaires et (iii) la mise en place du dispositif de pilotage et de coordination du déploiement de la stratégie foncière nationale.

25 Analyse sociale et Genre, ibid.

26 <http://bds.hcp.ma/data/1.2 HCP 2019>

27 Enquête nationale sur le handicap 2014

Le Gouvernement du Maroc et MCC ont également signé en date du 07 novembre 2019 un accord supplémentaire au Compact, intitulé « Lettre d'implémentation ».

Les actions inscrites dans la Lettre d'implémentation concernant l'activité « Gouvernance du foncier » sont :

- A.** Le soutien à l'élaboration de la stratégie foncière, de manière à favoriser davantage la participation des femmes à l'économie moyennant un meilleur accès au foncier au Maroc, ainsi qu'à sa mise en œuvre ;
- B.** L'appui à la mise en place d'un centre d'inclusion des femmes au foncier « Land Women Inclusion Center », dont les activités consisteront, entre autres, à appuyer la création et la pérennisation d'une base de données sur les droits fonciers des femmes ;
- C.** L'appui à la mise en œuvre des actions relatives aux terres des collectivités ethniques en dehors des périmètres d'irrigation conformément à la nouvelle loi n° 62.17 et son décret d'application.
- D.** La création d'un comité chargé du suivi de la mise en œuvre des accords convenus dans la Lettre d'implémentation.

En effet, le cadre juridique des terres des collectivités ethniques a connu une large réforme au cours de l'année 2019 à travers (i) la loi 62.17 et ses textes d'application qui prévoient un nouveau cadre d'organisation, de gestion et de mobilisation du foncier collectif mais particulièrement qui consacrent, expressément, l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès à ces terres et aux instances de représentation de la collectivité ethnique, (ii) la loi 63.17 qui prévoit une nouvelle procédure de délimitation administrative des terres des collectivités ethniques et (iii) la loi 64.17 modifiant et complétant le dahir de 1969 relatif aux terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation qui abroge l'article 8 dudit dahir qui disposait que la part d'un indivisaire décédé revient à un seul de ses héritiers, à charge pour ce dernier de payer aux autres la valeur de leurs droits.

Ces diverses actions de l'activité "Gouvernance du foncier" s'inscrivent dans un paysage foncier caractérisé par un corpus juridique hétérogène et un ancrage institutionnel multiple.

Sur un plan juridique, il est relevé (i) une pluralité de statuts fonciers avec l'existence de terres relevant de la propriété privée, du domaine public et privé de l'Etat, des collectivités territoriales, collectivités ethniques, du Guich et des Habous, et (ii) une dualité du régime avec la cohabitation du régime de l'immatriculation foncière et celui du non immatriculé.

La multiplicité des statuts est accentuée par une diversité d'intervenants et de gestionnaires de foncier, générant, ainsi, des contraintes dans la gouvernance globale du foncier et, plus particulièrement, en termes de gestion, planification, optimisation de la mobilisation, valorisation et sécurisation du foncier, mais également en termes d'efficacité des procédures et d'égalité des chances en matière d'accès au foncier, notamment pour les couches les plus vulnérables et les femmes.

Composante 1 : Appui à l'élaboration de la stratégie foncière nationale et de son plan d'action, ainsi que la mise en œuvre des actions de réforme prioritaires

L'élaboration de la stratégie foncière nationale et de son plan d'action intervient dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations contenues dans la Lettre Royale adressée aux participants aux Assises nationales sur la politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social, organisées sous le Haut Patronage de Sa majesté le Roi Mohammed VI les 08 et 09 décembre 2015.

Conformément à l'approche participative prônée pour la préparation de la stratégie foncière nationale et de son plan d'action, le Chef du Gouvernement a saisi le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), en date du 22 janvier 2018, afin de réaliser une étude et émettre son avis sur la politique foncière de l'Etat en collaboration avec l'Agence MCA-Morocco. L'avis du CESE a été rendu public le 22 janvier 2020 et le rapport intitulé « Le foncier au Maroc : un levier fondamental pour le développement durable et l'inclusion sociale », a été présenté au Chef du Gouvernement le 26 février 2020.

Le Chef du Gouvernement a également mandaté le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC), en qualité de Coordonnateur National pour la préparation du projet de la stratégie foncière nationale et de son plan d'action. Dans ce cadre, l'Agence MCA-Morocco a pris en charge, à la demande du Coordonnateur National, la réalisation d'études portant sur des thématiques spécifiques.

L'état d'avancement de la réalisation de cette mission a été présenté par le Coordonnateur National devant la Commission Ministérielle Permanente de la Politique Foncière réunie le 15 juillet 2020, sous la présidence du Chef du Gouvernement.

L'ensemble de ces travaux ont permis d'identifier un certain nombre d'actions de réforme à mettre en œuvre pour améliorer la productivité du foncier.

A cet égard, l'Agence MCA-Morocco a engagé, en coordination avec le Ministère de l'Intérieur, une étude de benchmarking portant sur deux thématiques concernant les femmes et le foncier. La thématique 1 se rapporte à l'amélioration de l'accès des femmes au foncier et de leur participation à la gouvernance foncière, et vise la formulation des recommandations de réformes au Gouvernement à ce sujet.

Composante 2 : Appui à la mise en place d'un centre d'inclusion des femmes au foncier

En application des termes de la Lettre d'implémentation, l'Agence MCA-Morocco a engagé une étude de benchmarking portant sur la conception d'un centre d'inclusion des femmes au foncier

L'objectif est de proposer l'approche idoine pour la mise en place d'un centre d'inclusion des femmes au foncier, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales en la matière.

Composante 3 : Appui à la mise en œuvre des actions relatives aux terres des collectivités ethniques

Conformément à la Lettre d'implémentation, et dans le cadre de l'accompagnement du Gouvernement dans la mise en œuvre du nouveau cadre juridique des terres des collectivités ethniques, l'Agence MCA-Morocco et le Ministère de l'Intérieur ont initié une action portant sur la réalisation d'un programme de formation et de sensibilisation sur ce nouveau cadre juridique au profit des divers acteurs concernés (membres des collectivités ethniques femmes et hommes, *Naibs*, personnel concerné du Ministère de l'Intérieur, professionnels et acteurs économiques).

Il est à noter que lesdites actions font l'objet d'un accord d'exécution entre l'Agence MCA-Morocco, d'une part, et les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, d'autre part.

Cette liste préliminaire d'actions peut être modifiée ou complétée en y intégrant d'autres actions par voie d'un amendement de l'accord d'exécution, y compris avec toute autre entité qui donnera son consentement à cet Accord par un acte ultérieur accepté par MCC.

Activité « Foncier rural » : Aperçu général et enjeux particuliers

L'activité « Foncier rural », dont le budget est de l'ordre de 33 millions de dollars et ayant pour objet la *melkisation* des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation, consiste en la transformation de la propriété dans l'indivision de ces terres en propriétés privées au profit des ayants droit.

Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'application par le gouvernement des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI appelant à « *des efforts concertés pour faire aboutir l'appropriation, au profit des ayants droit et à titre gracieux, des terres collectives situées à l'intérieur des périmètres d'irrigation* » (Message Royal aux participants aux Assises nationales sur la politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social, décembre 2015) et à faire des terres collectives un levier pour le développement économique et social en milieu rural (Discours Royal d'ouverture de la session parlementaire d'automne, octobre 2018). L'activité s'aligne également avec la nouvelle vision pour le secteur agricole « Green Generation » 2020-2030 annoncé en février 2020. En capitalisant sur les acquis réalisés par le Plan Maroc Vert, la nouvelle stratégie favorise l'émergence d'une classe moyenne agricole par la mobilisation d'un million d'hectares de terres collectives et en soutenant les jeunes agriculteurs et l'innovation agricole.

Au Maroc, les terres collectives (TC) concernent environ 4.600 Collectivités Ethniques (CE) et s'étendent sur environ 15 millions d'Ha. Elles revêtent une grande importance dans la vie sociale et économique du pays, mais, du fait notamment de leur statut foncier, leur potentiel agricole n'est que partiellement valorisé.

L'activité « Foncier rural » a pour objectif ultime la construction d'un modèle de développement des terres collectives dans les périmètres d'irrigation pour lutter contre la pauvreté en milieu rural, à travers la mise en place des conditions permettant l'amélioration du niveau de vie de la population cible, l'accroissement des investissements agricoles, la dynamisation du marché foncier, l'accompagnement pour une autonomisation des bénéficiaires et la création d'emplois.

Les actions prévues dans le cadre de cette activité portent sur :

- **L'élaboration d'une procédure optimisée en termes de coûts, de délais et des résultats sociaux, pour la *melkisation* des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation ;**
- **L'application de cette nouvelle procédure optimisée, à titre pilote, sur près de 66.000 Ha de terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation : 51.000 Ha dans le site pilote du Gharb (provinces de Kénitra, Sidi Slimane et Sidi Kacem) et 15.000 Ha dans le site pilote du Haouz (province de Kelâa des Sraghna).**

Le nombre de bénéficiaires directs de cette opération de *melkisation* pilote est estimé à environ 30.800 ayants droit (25.000 au Gharb et 5.800 au Haouz). Ce nombre est appelé à augmenter au gré de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement socio-économiques.

La mise en œuvre de cette opération pilote est menée en étroite collaboration entre les différentes parties prenantes institutionnelles, en l'occurrence le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, l'ANCFCC, les Offices régionaux de mise en valeur agricole du Gharb et du Haouz (ORMVAG et ORMVAH) et l'Agence MCA-Morocco.

Par ailleurs, et pour maximiser les retombées de cette opération pilote de *melkisation*, des mesures d'accompagnement sont également envisagées, en vue d'assurer une meilleure valorisation agricole des terres *melkisées* et de garantir un développement inclusif de la population cible en favorisant sa qualification et son autonomisation. Ces mesures portent notamment sur la facilitation de l'accès aux financements, l'alphabétisation fonctionnelle et juridique, le renforcement des capacités techniques et professionnelles des agriculteurs et le développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois, notamment en faveur des femmes et des jeunes. Ces mesures sont développées en partenariat avec le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM), l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme (ANLCA) et l'Office national du conseil agricole (ONCA).

Il est nécessaire de noter que grâce à l'adoption de la loi 64.17 relative aux terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation qui vient modifier et compléter le dahir de 1969, tous les héritiers des ayants droit décédés, hommes et femmes, bénéficieront de leurs parts d'héritage par le biais du droit de succession marocain. Cela contribuera à l'augmentation du nombre de femmes accédant à la propriété foncière dans les terres collectives.

,

De plus, la Lettre d'Implémentation signée entre le gouvernement marocain et le MCC en novembre 2019 est venue promouvoir l'accès des femmes au foncier, et ce, à travers, l'appui juridique aux héritiers des ayants droits décédés.

Les différents rapports produits dans le cadre du Compact II font état d'un déficit d'information et de sensibilisation des femmes par rapport à leurs droits en matière d'accès au foncier rural. Plus encore, le faible niveau de connaissance et d'accès des femmes aux institutions et services, tels que la vulgarisation agricole, risquerait de ne pas leur permettre de tirer pleinement partie des bénéfices associés à la *melkisation*.²⁸ Pour ces raisons, des outils et mécanismes de sensibilisation et de communication sont développés et mis en œuvre dans le cadre du Compact, via l'opération de *melkisation* et les mesures d'accompagnement, pour mitiger ce déficit.

Activité « Foncier industriel » : Aperçu général et enjeux particuliers

L'activité « Foncier industriel », dotée d'un budget de l'ordre de 127 millions de dollars, a pour objet la conception et la promotion d'une nouvelle approche en matière de planification, de développement, de revitalisation et de gestion des espaces d'accueil industriel, tirée par la demande et privilégiant le partenariat avec le secteur privé. Cette activité porte sur la mise en œuvre de trois composantes :

- 1. L'apport d'une assistance technique aux parties prenantes en matière de développement et de gestion des zones industrielles.** Le Centre d'expertise pour le développement du foncier industriel (CEDFI), créé au sein de l'Agence MCA-Morocco et logé au sein du Ministère de l'Industrie, est appelé à appuyer le gouvernement, plus particulièrement le ministère en charge de l'Industrie, dans la conception et le déploiement d'un nouveau modèle de planification, de développement et de gestion des zones industrielles. Cet appui sera apporté notamment à travers la mise en place d'un cadre juridique relatif aux zones industrielles, le renforcement des capacités des parties prenantes en matière de planification, de développement et de gestion des zones industrielles, ainsi que l'identification et la dissémination des meilleures pratiques en la matière.
- 2. La conception d'un nouveau modèle de développement de parcs industriels durables et de revitalisation de zones industrielles existantes,** privilégiant le partenariat public-privé et la promotion de la durabilité environnementale et sociale et orienté vers la satisfaction de la demande du marché. Ce modèle sera mis en œuvre, à titre pilote, au niveau de trois sites dans la Région Casablanca-Settat. Ainsi, il sera procédé, selon le nouveau modèle, à la revitalisation/extension de deux zones industrielles à Bouznika et Had Soualem et au développement d'une nouvelle zone industrielle à Sahel Lakhayta. Les sites devant abriter ces zones ont été identifiés sur la base d'un ensemble de critères, dont essentiellement la

²⁸ Différentes analyses préliminaires au Compact et enquêtes de terrain

demande, l'impact économique, la viabilité financière, la surface mobilisable et l'absence de risques majeurs.

- 3. La mise en place du Fonds des zones industrielles durables (FONZID)** visant à soutenir des initiatives privées ou publiques améliorant la gouvernance et la durabilité de zones industrielles existantes ou nouvelles. Doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars, ce fonds viendra étoffer l'offre de terrains industriels répondant aux besoins des entreprises en termes notamment d'emplacement, de qualité des infrastructures, de services d'accompagnement et de prix compétitifs, contribuant ainsi à l'accroissement des investissements privés et des emplois générés et à l'amélioration de la productivité et des performances environnementales et sociales des entreprises dans les zones industrielles concernées.

Le Maroc a, en effet, placé le développement de zones industrielles inclusives et durables à la tête de ses préoccupations. Ceci implique que personne n'est exclu des avantages générés par la croissance industrielle, que la prospérité est partagée entre les hommes et les femmes et qu'une plus grande croissance économique et sociale est soutenue dans un cadre durable et respectueux de l'environnement.²⁹ En effet, il a été démontré que les zones industrielles qui n'offrent pas un emploi de qualité et une mobilité ascendante du personnel qualifié et qui ne proposent pas un environnement adapté aux préoccupations particulières des femmes, sont peu susceptibles de profiter des avantages dynamiques que peut normalement offrir une zone industrielle. En revanche, les zones industrielles qui reconnaissent la valeur des travailleurs qualifiés et cherchent à fournir l'infrastructure sociale et à proposer un environnement et des conditions de travail favorables seront en mesure de se maintenir et de se développer.³⁰

Au niveau des zones industrielles concernées par le projet, l'absence de services de sécurité (personnel de sécurité et éclairage public), de transport sécurisé (en particulier de nuit), de services médicaux, de restauration, de garderies ont été identifiés comme autant de contraintes à l'emploi et au maintien des femmes et des populations vulnérables dans ces zones industrielles.

²⁹ Le Programme de partenariat pays pour le Développement Industriel Inclusif et Durable (DIID), Organisation des Nations unies pour le développement industriel.

³⁰ Source: « Special Economic Zones Progress, Emerging Challenges, and Future Directions », World Bank

2. L'INTEGRATION DE L'APPROCHE GIS EN PRATIQUE

Les concepts, projets et enjeux globaux étant définis plus haut, la présente section est consacrée à la mise en pratique de l'intégration de l'approche GIS dans les projets du Compact. Il s'agit d'un **plan de travail détaillé** qui identifie les objectifs et les actions concrètes prévues ou à prévoir pour traduire de manière pratique l'intégration de l'approche GIS et pour garantir un suivi optimal des enjeux de durabilité. Cette version mise à jour du PAGIS s'est particulièrement penchée sur la revue et l'analyse des actions définies dans ce plan afin d'évaluer leur cohérence avec le scope des projets du Compact II et leur pertinence sur le terrain.

Cette section réalisée sous forme de tableaux, pour en faciliter le suivi, est composée des parties suivantes :

- O- La perspective GIS dans la gestion transversale des projets du Compact II : il s'agit des exigences communes à l'ensemble des projets
- A- L'activité « Education secondaire »
- B- L'activité « Formation professionnelle »
- C- L'activité « Emploi »
- D- L'activité « Gouvernance du foncier »
- E- L'activité « Foncier rural »
- F- L'activité « Foncier industriel »

Chacune des activités de ce plan est assortie des axes suivants :

- Des objectifs en termes de GIS ;
- Des actions concrètes à mener pour concrétiser l'approche GIS ;
- Des indicateurs de suivi de ces actions ;
- Les niveaux de responsabilité pour le suivi des objectifs et la mise en œuvre des actions (mis par ordre de responsabilité, de 1 à 3) ;
- L'état d'avancement : renseigné dans le cadre de cette mise à jour, en notant les progrès par rapport aux actions clés et tout éventuel problème affectant sa mise en œuvre.

PERSPECTIVES GIS DANS LA GESTION TRANSVERSALE DES PROJETS DU COMPACT II

Formation et sensibilisation des acteurs		
Objectif : Renforcer les capacités du personnel de l'Agence MCA-Morocco et les UGP en matière d'intégration de l'approche GIS dans les projets.		
Actions	Indicateurs	Responsables de mise œuvre
<p>Modules de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation des besoins en formation ▪ Formation GIS en matière de conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des activités <p>Outils techniques et pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de manuels et de guides pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de formation élaboré. ▪ Nbr de cycles de formation. ▪ Nbr de participants désagrégé par sexe (MCA et UGP). ▪ Manuels et boîtes à outils mis à la disposition du personnel MCA et EE. 	<p>Direction GIS (1) Directions des projets (2) Autres directions (3)</p>
Procédures administratives et de gestion		
Objectifs : Promouvoir l'intégration de l'approche GIS au niveau de l'ensemble des procédures administratives.		
Actions	Indicateurs	Responsables de mise œuvre
<p>TDR et appels d'offre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration au niveau de l'ensemble des TdR et documents d'appels d'offres des contraintes identifiées et des résultats attendus en matière de GIS ▪ Organisation de séances d'information préalables relatives aux résultats attendus en matière de GIS et participation de la Direction GIS aux panels d'évaluation. ▪ Orientation et assistance technique des contractants en termes de résultats GIS attendus. <p>Passation des marchés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration du critère d'égalité de genre et d'inclusion sociale dans la passation des marchés (y compris les aspects relatifs à la politique RSE, GRH, traite des personnes, harcèlement, etc.) <p>Suivi des livrables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'approche GIS intégrée dans les spécifications techniques (TDR et Appels d'offres) ▪ Critères GIS intégrés dans les grilles d'évaluation. ▪ Les livrables ont intégré l'approche GIS. 	<p>Direction GIS (1) Directions des projets (2) Direction de Passation des Marchés (2)</p>

<ul style="list-style-type: none"> Examen de l'ensemble des livrables et vérification que les considérations GIS sont bien assimilées et prises en compte. 		
---	--	--

Lutte contre la traite des personnes

Objectifs : Anticiper, réduire et atténuer les risques liés à la traite des personnes dans les projets et activités, conformément à la Politique de lutte contre la traite des Personnes de MCC

Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<p><u>Prévention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Evaluation des risques au niveau de l'ensemble des projets et activités, notamment les projets d'infrastructures impliquant une mobilisation importante de la main-d'œuvre. Réalisation d'un plan de mitigation en cas de risques importants. Vérification de la prise en compte de la traite des personnes au niveau des plans de gestion des risques, plans de surveillance et suivi de leur mise en œuvre. Examen de l'ensemble des documents d'appels d'offres et des contrats, et intégration des éléments de langage relatifs à la lutte contre la traite des Personnes. <p><u>Sensibilisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des contractants et suivi du respect de la politique de lutte contre la traite des personnes. <p><u>Traitement des plaintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un mécanisme permettant le dépôt et le suivi de plaintes accessible à l'ensemble du personnel de l'Agence MCA-Morocco, des UGP et des contractants et leurs travailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'une évaluation en matière de la traite des Personnes et d'un plan de gestion des risques. Tous les documents d'appels d'offres et contrats concernés décrivent les exigences en matière de lutte contre la traite des Personnes. % de contractants sensibilisés. Disponibilité du mécanisme de dépôt et de suivi des plaintes. 100% des cas signalés ou suspects de TDP sont traités de manière opportune et centrée sur les survivants, conformément au plan d'intervention de TDP. 	<p>Directions des projets (1) Direction GIS (2) Direction de la Performance Environnementale et Sociale (PES) (2) Direction Infrastructure (2) Direction de Passation des Marchés (3)</p>

Communication autour des projets du Compact II

Objectifs : Développer et mettre en œuvre une communication interne et externe sensible au GIS

Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<p><u>Stratégie et plan de communication</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'une stratégie de communication globale de l'Agence MCA-Morocco et d'un plan de communication la déclinant sensibles au GIS 	<p>Direction Communication (1) Directions des projets (2) Direction GIS (2)</p>

<ul style="list-style-type: none"> Développement d'une stratégie de communication globale de l'Agence MCA-Morocco et d'un plan de communication la déclinant qui prennent en considération, de manière intégrée et transversale, la dimension GIS. <p><u>Supports techniques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Développement de guides spécifiques relatifs aux projets et activités, notamment en termes de communication externe et d'organisation d'évènements sensibles au GIS. Identification de success stories/témoignages mettant en valeur l'approche GIS. 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des outils pédagogiques Absence de stéréotypes de genre au niveau des supports de communication, des messages et des événements de l'Agence MCA-Morocco. 	
---	---	--

Suivi & Evaluation des projets du Compact		
Objectifs : Suivre et évaluer l'impact de l'ensemble des projets et activités en matière de réduction des inégalités sociales et genre		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<p><u>Données et indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Collecte systématique des données désagrégées par sexe (projets gérés directement par l'Agence MCA-Morocco ou par les partenaires bénéficiaires des différents fonds) Développement d'analyses supplémentaires visant à mesurer l'impact différencié selon le genre ou la situation de vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Le plan S&E inclut des indicateurs spécifiques au GIS 	Direction S&E (1) Direction des projets (2) Direction GIS (3)

A/ ACTIVITE « EDUCATION SECONDAIRE »

Composante 1 : Mise en place d'un Modèle Intégré d'Amélioration des Etablissements de l'Enseignement Secondaire (MIAES) : Modèle « Lycée Attahadi »		
Objectifs GIS : Promouvoir un environnement scolaire inclusif et sensible au genre		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<p><u>Renforcement des capacités des Directions d'Etablissements (chefs d'établissements et staff administratif)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'intégration de l'approche GIS dans le plan de formation des cadres administratifs et pédagogiques des établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> Plans de formation intégrant l'approche GIS élaborés. (conception des contenus et des méthodes d'animation, voies inclusives pour l'accès et la participation aux formations, absence de stéréotypes sexistes ou d'exclusion) 	Direction « Education secondaire » (1) AREF/UGP (1) Direction GIS (2)

<p>Intégration de l'approche GIS lors de la préparation et de la mise en œuvre des PEI</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déploiement et suivi des formations des directions, des Comités de pilotage et de gestion, du CGE et du CP. ▪ Déploiement et suivi des formations des membres des AREFs, des DP et des UGP et des animateurs des PEI. ▪ Mise à disposition des outils et matériel d'animation intégrant l'approche GIS (des scénarios pédagogiques détaillés et des protocoles éthiques pour gérer les échanges, les interactions, ainsi que les questions sensibles émergeant dans le cadre des animations). ▪ Elaboration et standardisation des procédures et outils de travail GIS utilisés dans le cadre des processus PEI 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins un module de formation spécifique au thème GIS est conçu et délivré ▪ Nbr d'hommes et de femmes participants aux formations ▪ Outils pédagogiques et matériel d'animation sensibles à l'approche GIS et précisant les protocoles éthiques <i>ad hoc</i> ▪ L'ensemble des PEI intégrant des objectifs et des actions sensibles au GIS ▪ Nombre de séances de formation intégrant le volet GIS ▪ Nombre de cellules d'écoute appuyées ou créées ▪ Nombre d'élèves F/G ayant bénéficié des centres d'écoute ▪ Nombre de clubs scolaires appuyés ou mis en place ▪ Le GIS est énoncé dans les documents organisationnels et les procédures des instances intervenant dans le PEI ▪ Des outils et des procédures GIS sont élaborés et adoptés 	
<p>Objectifs GIS : Améliorer la mobilisation communautaire et la participation des parents lors de l'élaboration et du suivi des PEI</p>		
<p>Analyse des besoins et des conditions d'une mobilisation communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des préalables à la mobilisation communautaire pour susciter l'intérêt et l'implication des différents acteurs. <p>Renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités des associations des parents et tuteurs d'élèves en matière de participation et intégration de leurs préoccupations dans les PEI. ▪ Sensibilisation des élus et des autorités locales sur les enjeux de la participation communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nbr d'associations des parents et tuteurs d'élèves impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des PEI ▪ Nbr d'associations impliquées dans au moins deux événements annuels de l'établissement 	<p>Direction « Education secondaire » (1) AREF/UGP (1) Direction GIS (2)</p>
<p>Objectifs GIS : Promouvoir des pratiques d'enseignement et des approches pédagogiques inclusives et sensibles au genre</p>		

<p><u>Analyse des contraintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'analyses régionales identifiant les spécificités liées au genre et aux groupes vulnérables, leurs contraintes et opportunités en matière d'accès et maintien dans la scolarité (cas des violences en milieu scolaire). <p><u>Formations des acteurs éducatifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Formation des enseignants, des inspecteurs pédagogiques et des chefs d'établissements à l'intégration de l'approche GIS dans les pratiques pédagogiques. <p><u>Activités parascolaires du Fonds de Partenariat de l'Education pour l'Employabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Formation des acteurs associatifs en charge de la mise en œuvre des projets et activités du Fonds de Partenariat de l'Education pour l'Employabilité à l'approche GIS Appui et suivi de l'intégration de l'approche GIS dans les activités du Fonds de Partenariat de l'Education pour l'Employabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins une étude sur la violence en milieu scolaire réalisée Plans de formation intégrant l'approche GIS élaborés. Plans de formation intégrant l'approche GIS élaborés. Nbr de cycles de formation et nbr de participants désagrégé. Nbr de bénéficiaires désagrégé (région, F/H, catégorie professionnelle) Proportion des femmes bénéficiaires des cycles de formation par région ciblée par le Compact. Nbr d'activités parascolaires intégrant l'approche GIS. Nbr d'élèves bénéficiaires des projets pédagogiques/activités parascolaires désagrégés Proportion d'élèves participants au parascolaire par rapport au nombre total des élèves par sexe, par établissement. 	<p>Direction « Education secondaire » AREF/UGP (1) Associations bénéficiaires du Fonds de Partenariat de l'Education pour l'Employabilité</p>
<p>Objectifs GIS : Réhabilitation des infrastructures scolaires inclusives et sensibles au genre</p>		
<p><u>Analyses de situation GIS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'analyses GIS préalables par les maîtres d'œuvre et les entreprises en charge de la construction, de la rénovation et de l'installation des équipements scolaires. Réalisation de consultations publiques pour l'intégration des préoccupations et des recommandations des populations et acteurs concernés par les projets de de réhabilitation des infrastructures scolaires, notamment en matière GIS. <p><u>Travaux/Chantiers</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ES par région mis en conformité aux standards GIS en infrastructure du MEN grâce aux travaux de réhabilitation : <ul style="list-style-type: none"> - Toilettes ... - Vestiaires... - Rampes... - Autres aspects GIS Nombre annuel d'élèves filles et garçons et du personnel de l'ES ayant bénéficié des travaux de mise en conformité GIS. 	<p>Direction « Education secondaire » (1) AREF/UGP (1) Direction Infrastructure (1) Direction GIS (3) Direction PES (3)</p>

<ul style="list-style-type: none"> Intégration en priorité des considérations GIS dans les décisions et choix d'infrastructures : sanitaires/vestiaires, éclairage espaces ludiques, espaces/équipements sportifs. Mise en place et surveillance des exigences GIS (Genre, Traite des Personnes, Harcèlement sexuel) dans la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et identification des risques (ex : harcèlement, traite des personnes) sur les chantiers 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de satisfaction des besoins (diagnostics) de mise en conformité GIS 	
--	---	--

Composante 2 : Renforcement du système d'évaluation des acquis scolaires et du système d'information « Massar »		
Objectifs GIS : Renforcer la capacité du système d'information « Massar » à répondre aux besoins du système éducatif et mise en place d'un système d'évaluation des acquis des élèves performant et inclusif		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<p><u>Formation des gestionnaires et des utilisateurs des différents systèmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et renforcement des capacités des gestionnaires du PNEA et du système « MASSAR » et des structures du Département de l'Education Nationale (DEN) en charge de l'évaluation, en matière de collecte et de traitement des données sociales et genre. <p><u>Collecte et traitement des données</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Généralisation de la collecte de données désagrégées par sexe, par niveau/filière et par milieu de résidence. Développement d'indicateurs de suivi informant sur les disparités sociales et de genre, enregistrées lors des évaluations sommatives et formatives. Intégrer l'approche GIS dans la conduite des évaluations nationales et internationales et l'exploitation des résultats. Etendre et adapter le système « Massar » aux nouveaux besoins du système éducatif avec une intégration du GIS, y compris pour couvrir la composante PEI. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation sensible au GIS élaboré. Nbr de sessions de formation/sensibilisation et nbr de participants (désagrégé par sexe). Indicateurs de suivi et de performance scolaire sensibles au GIS renseignés. Les système d'information et le système d'évaluation produisent des données désagrégées pas sexe, catégorie d'âge, situation géographique. 	Direction « Education secondaire » (1) DEN (Direction du Système d'information & CNEEO) (2) INE AREF/UGP (2) Direction GIS (3)

Composante 3 : Développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements scolaires.		
Objectifs GIS : Favoriser les opportunités économiques locales lors de la mise en œuvre du nouveau système d'entretien et maintenance (O&M)		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<u>Economie solidaire</u> <ul style="list-style-type: none"> Intégration des considérations GIS dans la priorisation des travaux de maintenance. Recours à des entreprises locales pour l'exécution des marchés et commandes d'entretien et de maintenance. 	<ul style="list-style-type: none"> Un nouveau système d'entretien et de maintenance tenant en compte des besoins GIS et incluant un dispositif favorisant le partenariat local 	Direction « Education secondaire » (1) AREF/UGP (2) Direction GIS (3)

B/ ACTIVITE « FORMATION PROFESSIONNELLE »

Composante 1 : Fonds « Charaka » : Financement des initiatives de création de nouveaux établissements de formation professionnelle (EFP) ou de reconversion d'EFP existants via un partenariat public-privé		
Objectif GIS : Construire, réhabiliter et équiper des infrastructures de formation professionnelle inclusives et sensibles au genre		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<u>Analyses préalables :</u> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des analyses de situation GIS et de risques de traite des personnes (TDP) pour chaque établissement de formation professionnelle (EFP). <u>Plans architecturaux et travaux de construction</u> <ul style="list-style-type: none"> Intégration des considérations GIS dans les décisions et choix d'infrastructure : sanitaires /vestiaires, éclairage, sécurité, bien-être, etc. Intégration des exigences TDP et HS dans les DAO avec obligation aux contractants d'élaborer et exécuter des plans d'action TDP et HS (voir plus haut tableau TDP et HS) Suivi de l'intégration des considérations GIS dans la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et identification des risques pendant ou sur les chantiers (ex: harcèlement, traite des personnes, travail forcé, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Les études GIS et TDP sont réalisés pour les 15 projets bénéficiant du soutien du Fonds « Charaka » et des plans de suivi et checklist des travaux sont développés % des constructions et rénovations remplissant les exigences GIS sur le plan bâtiments et équipements en conformité avec les normes. 	Direction « Formation professionnelle » - FP (1) Direction Infrastructure (2) Direction PES (2) Direction GIS (3)

Objectif GIS : Renforcer l'accès et le maintien des stagiaires, hommes, femmes et catégories vulnérables, dans les EFP créés ou appuyés dans le cadre du Fonds « Charaka »		
<p><u>Assistance technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration d'un plan d'action GIS pour le Fonds « Charaka » et des plans spécifiques GIS pour chaque EFP. Appui au développement et à la mise en œuvre de plans d'action GIS pour chaque EFP soutenu par le Fonds « Charaka ». <p><u>Gouvernance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Intégration d'une approche inclusive et sensible au genre en matière de recrutement du personnel d'encadrement pédagogique et administratif. <p><u>Formation et sensibilisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel d'encadrement pédagogique et administratif à l'approche GIS et mise à sa disposition des outils techniques et pédagogiques nécessaires. Sensibilisation des stagiaires en matière de GIS. Appui à l'intégration de l'approche GIS au niveau des services d'orientation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle des stagiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action GIS pour le Fonds « Charaka » est élaboré Plans d'action GIS spécifiques élaborés pour chaque EFP Nbr de cycles de formations au profit des porteurs de projets Nbr de participants aux formations désagrégé par sexe. Nbr de guides et de manuels de formation sensibles au GIS 	<p>Direction FP (1) EFP soutenus par le Fonds « Charaka » (1) Direction GIS (3)</p>

Activité B2 : Appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle		
Objectifs GIS : Veiller à ce que le cadre légal et institutionnel régissant le système de la formation professionnelle intègre les considérations GIS		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<p><u>Etat des lieux et plan d'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un état des lieux portant sur les textes législatifs régissant le système de la formation professionnelle avec une analyse approfondie des faiblesses juridiques, financières et organisationnelles éventuelles en matière de GIS. 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de l'état des lieux et des recommandations GIS. 	<p>Direction FP (1) Direction GIS (2)</p>
Objectifs GIS : Institutionnalisation du GIS dans le secteur de la formation professionnelle		

Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une analyse exhaustive de la capacité des acteurs de la FP à intégrer la dimension GIS et à développer des politiques qui lui sont favorables. Proposition d'un plan d'action visant l'amélioration du système de la formation professionnelle notamment dans ses aspects GIS 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'un plan d'action relatif à l'appui à la réforme du système de la FP intégrant des mesures spécifiques GIS. 	Direction FP (1) Direction GIS (2)

C/ ACTIVITE « EMPLOI »

<p>Composante 1 : Promotion de l'emploi inclusif des femmes et des jeunes en difficulté d'insertion dans le marché de l'emploi par le financement basé sur les résultats (FBR)</p> <p><i>NB. Il s'agit ici d'une activité spécifiquement et entièrement dédiée à la question GIS. Sont repris, accessoirement, ci-dessous quelques objectifs, actions et indicateurs généraux inhérents à l'activité.</i></p>		
<p>Objectifs GIS : Elargir l'accès des groupes vulnérables aux programmes d'accompagnement à l'insertion professionnelle adaptés aux besoins spécifiques des jeunes à risque et des femmes (catégories sociales les plus vulnérables)</p>		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<p><u>Assistance Technique et formations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Appui technique pour la conception et la mise en œuvre de programmes d'accompagnement à l'insertion professionnelle adaptés aux besoins et contraintes des catégories ciblées. Formation du personnel de l'ANAPEC en matière d'évaluation des propositions soumises dans le cadre de l'appel à projets pour le financement de prestations d'accompagnement à l'attention des femmes et des jeunes Appui à la révision des procédures de l'ANAPEC en matière de financements basés sur les résultats en termes d'insertion professionnelle et en conformité avec les objectifs GIS. Etablir des partenariats avec les acteurs qui ciblent les groupes les plus vulnérables (INDH, ONG) 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation à l'attention du personnel de l'ANAPEC élaboré. Manuel de procédures de l'ANAPEC révisé et intégrant des objectifs GIS. Actions spécifiques de recrutement, du maintien et de complétion des groupes vulnérables dans les programmes Réalisées Nombre de femmes/hommes (enregistrement, complétion) Nombre de femmes/hommes par catégories (handicapés ou autres) insérés dans le marché de l'emploi 	Direction Emploi (1) Direction GIS (1)

Composante 2 : Appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel (« Trophée de l'Egalité Professionnelle »)		
NB. Il s'agit ici d'une activité spécifiquement et entièrement dédiée à la question Genre.		
Objectifs GIS Promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances en milieu professionnel, visant une meilleure performance économique des entreprises.		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<p><u>Etat des lieux et recommandations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une analyse de l'égalité et de l'équité genre en milieu professionnel (secteur privé) et élaboration d'un plan d'action stratégique pour fournir l'assistance technique aux parties prenantes. <p><u>Renforcement des capacités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle (MTIP) pour la conception et la mise en œuvre d'initiatives innovantes d'appui au secteur privé en matière d'équité genre en milieu professionnel. Renforcement des capacités des entreprises participantes au « Trophée de l'Egalité Professionnelle » pour l'intégration effective et durable de l'approche GIS. 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'un cadre d'action et d'un plan opérationnel de sa mise en œuvre Un nouveau cadre pour la gestion et la mise en œuvre du Trophée de l'Egalité Professionnelle du MTIP est élaboré Le MTIP est accompagné pour l'organisation du Trophée selon le nouveau modèle. Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'assistance technique au MTIP. 	Direction Emploi (1) Direction ISG (2)

Composante 3 : Appui à l'évaluation d'impact des politiques de l'emploi et du marché de l'emploi		
Objectifs GIS : Promouvoir la culture d'évaluation d'impact en tant qu'outil d'aide à la décision publique sensible au GIS.		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<p><u>Gestion du fonds de recherche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Intégration de l'approche GIS dans la conception et la gestion du fonds de recherche. Intégration des organismes et institutions de recherche spécialisés dans le domaine du GIS, dans le processus de conception et de gestion du fonds de recherche. <p><u>Appui à la recherche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Financement des projets de recherche consacrés aux problématiques GIS dans les politiques publiques de l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> Nbr de propositions de recherche consacrées aux questions GIS Nombre de projets de recherche GIS financés 	Direction Emploi (1) Direction GIS (2)

Composante 4 : Appui à la mise en place d'un système intégré d'observation du marché du travail

Objectifs GIS : Renforcer la capacité technique et institutionnelle à recueillir, analyser et diffuser l'information sur le marché du travail en prenant en considération les dimensions GIS

Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<p><u>Analyse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une analyse des acteurs clés (utilisateurs et producteurs de l'information) dans le processus d'observation du marché du travail, identifiant les contraintes majeures par rapport au GIS (forces et faiblesses/limites des mécanismes, des systèmes d'informations, des études, enquêtes et des outils mis en place pour la définition de la demande dynamique de l'emploi). <p><u>Formation des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des acteurs clés (producteurs d'information) pour renforcer leurs capacités de collecte, d'utilisation et de valorisation des informations sensibles au préoccupation GIS. <p><u>Utilisation intégrée des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place et/ou intégration de plateformes digitales d'information, en temps réel, sur les offres et demandes d'emploi (intelligence artificielle et big-data) qui intègrent les critères GIS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyses sensibles au GIS ▪ Plan de formation sensible au GIS ▪ Nbr de cycles de formation en matière du GIS ▪ Nbr de participants désagrégé par sexe. ▪ Nbre de projets NTIC réalisés qui intègrent la dimension GIS (désagrégation des données par sexe, territoires, catégories socioéconomiques) 	<p>Direction Emploi (1) Direction GIS (2)</p>

D/ ACTIVITE « GOUVERNANCE DU FONCIER »

Composante 1 : Appui à la mise en œuvre des actions de réforme prioritaires		
Objectifs GIS : Proposition de mesures de réformes pour améliorer l'accès des femmes au foncier et leur participation à la gouvernance foncière		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un état des lieux sur l'accès des femmes au foncier et leur participation à la gouvernance foncière. ▪ Organisation d'une table ronde pour compléter l'état des lieux et proposer des mesures de réforme pour une meilleure participation à la gouvernance foncière. ▪ Réalisation d'un benchmarking international en la matière. ▪ Proposition de recommandations pour l'amélioration de l'accès des femmes au foncier et de leur participation à la gouvernance foncière. ▪ Appui au gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations prioritaires visant à améliorer l'accès des femmes au foncier et leur participation à la gouvernance foncière. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un rapport détaillé sur l'état des lieux et les contraintes à l'accès des femmes au foncier et à leur participation à la gouvernance foncière est élaboré. ▪ Un rapport de benchmarking élaboré. ▪ Un rapport de recommandations pour un meilleur accès des femmes au foncier et à sa gouvernance. 	Direction « Gouvernance du Foncier » (1) Direction GIS (2)
Composante 2 : Appui à la mise en place d'un centre d'inclusion des femmes au foncier		
Objectifs GIS : Conception de l'approche et du scénario de mise en place d'une structure dédiée aux droits fonciers des femmes		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un benchmarking international sur les centres d'inclusion des femmes au foncier. ▪ Proposer l'approche et le plan d'action pour la mise en place d'un centre d'inclusion des femmes au foncier devant s'occuper, entre autres, de la collecte et de l'analyse de données sexo-spécifiques afin d'assurer une meilleure intégration des femmes dans la gouvernance foncière. ▪ <u>Soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de l'approche arrêtée pour la création d'un centre d'inclusion des femmes au foncier.</u> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de benchmarking élaboré. ▪ Approche et plan d'action pour la mise en place d'un centre d'inclusion des femmes au foncier élaborés. ▪ Etude de faisabilité pour assurer la pérennisation de la base de données sur les droits fonciers des femmes est lancée. 	Direction « Gouvernance du Foncier » (1) Direction GIS (2)

Composante 3 : Appui à la mise en œuvre du nouveau cadre juridique des terres des collectivités ethniques		
Objectifs GIS : Renforcement des capacités des femmes et des divers acteurs concernés par les terres des collectivités ethniques (TCE)		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un programme de vulgarisation du nouveau cadre juridique des TCE à travers la formation en ligne et une campagne de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Des modules de formation sont élaborés, adaptés à chaque catégorie de la population cible. Une plateforme de formation en ligne et une application mobile mises en place. Une campagne de sensibilisation à grande échelle est réalisée. 	Direction « Gouvernance du Foncier » (1) Direction GIS (2)

Composante 1 : Opération de <i>melkisation</i>		
Objectifs GIS : Atténuer les risques d'exclusion des femmes et des jeunes		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<u>Analyse et état des lieux</u> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une analyse relative à l'identification des pratiques (coutumes, etc.) limitant l'accès des femmes au foncier 	<ul style="list-style-type: none"> Nb de femmes inscrites sur les listes des AD Analyse des pratiques est réalisée. 	Direction Foncier Rural Direction GIS/ Direction S&E
<u>Enquête ménage et foncière sensible au genre</u> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une enquête ménage et foncière dont les protocoles et outils sont sensibles au GIS 	<ul style="list-style-type: none"> Nb de questions sensibles au GIS dans le questionnaire d'enquête Nb des enquêtrices et animatrices mobilisées sur le terrain Nb de femmes et de jeunes enquêtés Nb de PSH enquêtés Nb de séances de sensibilisation ciblant les femmes et les jeunes 	
<u>Information/formation</u> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des femmes et des jeunes sur leurs droits fonciers - avant et après la <i>melkisation</i>- 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de participation des femmes et des jeunes aux séances de sensibilisation ouvertes au grand public Pourcentage de femmes et pourcentage de jeunes visitant les infoshops 	
<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et formation des parties prenantes sur un processus de <i>melkisation</i> sensible au GIS 	<ul style="list-style-type: none"> Nb de formations dispensées sensibles au GIS au profit des PPI Taux de participation des parties prenantes aux séances de sensibilisation sur le terrain 	
<u>Engagement des parties prenantes et gestion des doléances</u> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système de gestion des doléances liées au processus de <i>melkisation</i>, sensible au GIS 	<ul style="list-style-type: none"> Nb de mises à jour effectuées du plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) sensible au GIS 	
<ul style="list-style-type: none"> Analyse des doléances 	<ul style="list-style-type: none"> Nb et types de doléances portées par les femmes et les jeunes. 	

	<ul style="list-style-type: none"> Nb et types de doléances portées par les femmes et les jeunes et qui ont été traitées 	
<u>Gestion de l'impact social</u> <ul style="list-style-type: none"> Conception et mise en œuvre du Plan de gestion social (PGS) sensible au GIS 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des femmes et des jeunes bénéficiaires du PGS 	
<u>Appui à la mise en œuvre de la loi 64.17</u> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à l'établissement des actes d'héritage en vue de la constitution des dossiers d'attribution des titres 	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'actes d'héritage établis 	
<u>Bilan du projet concernant l'accès des femmes à la propriété foncière</u> <ul style="list-style-type: none"> Analyse de l'opération de <i>melkisation</i> selon une approche GIS 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de femmes attributaires de titres fonciers Pourcentage de femmes héritières attributaires des titres fonciers. Nb de jeunes³¹ attributaires (y compris les héritiers); 	

³¹ Selon le Haut-Commissariat au Plan, institution nationale de production des statistiques officielles, est considérée comme jeune toute personne âgée entre 18 et 45 ans.

Composante 2: Investissements pour accroître la productivité agricole dans le cadre de l'opération de *melkisation*

Objectifs GIS : Maximiser les bénéfices économiques pour les femmes et les jeunes par des mesures d'accompagnement

Actions	Indicateurs	Responsable de mise œuvre
<p><u>Mesures d'accompagnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Conception d'une approche et d'outils d'accompagnement visant l'amélioration de la situation socioéconomique des femmes et des jeunes (Regroupement, Coopératives, AGR, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Approche et outils d'accompagnement adoptés Nb de mesures et d'outils d'accompagnement mis en œuvre 	Direction Foncier Rural Direction GIS/ Direction S&E
<p><u>Renforcement des capacités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de cours d'alphabétisation fonctionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Nb de bénéficiaires du programme d'alphabétisation fonctionnelle par genre et catégorie d'âge 	
<ul style="list-style-type: none"> Formation des femmes et des jeunes sur leurs droits fonciers 	<ul style="list-style-type: none"> Nb de bénéficiaires de formation dispensées au profit des femmes et des jeunes. Nb des bénéficiaires des formations liées aux modules complémentaires dédiés au droit foncier 	
<ul style="list-style-type: none"> Formation technique et pratique aux agriculteurs/trices 	<ul style="list-style-type: none"> Nb des bénéficiaires des caravanes de sensibilisation et d'information organisées au profit des agriculteurs/trices Nb des bénéficiaires des formations dispensées au profit des femmes et des jeunes par genre et catégorie d'âge 	
<ul style="list-style-type: none"> Formation en éducation financière 	<ul style="list-style-type: none"> Nb des bénéficiaires des formations dispensées au profit des femmes et des jeunes par genre et catégorie d'âge 	
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des gestionnaires des programmes d'alphabétisation et de la société civile partenaire 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une plateforme de formation à distance des alphabétiseurs Nb des bénéficiaires des formations dispensées au profit des ressources humaines de l'ANLCA Nb des rencontres de sensibilisation et d'information organisées au profit des ONGs sur le programme d'alphabétisation fonctionnelle 	

	<ul style="list-style-type: none"> Nb des bénéficiaires des formations dispensées au profit des alphabétiseurs par genre et catégorie d'âge Nb des bénéficiaires des formations dispensées au profit des gestionnaires d'ONGs par genre et catégorie d'âge 	
<u>Accès aux financements</u> <ul style="list-style-type: none"> Organisation de caravanes de sensibilisation et d'information sur les offres et produits existants 	<ul style="list-style-type: none"> Nb des bénéficiaires des caravanes de sensibilisation et d'information par genre et catégorie d'âge 	
<u>Appui aux activités génératrices de revenus</u> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement dans le développement et la réalisation des projets d'entreprenariat agricole chez les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Nb de projets financés Nb de bénéficiaires par genre et catégorie d'âge 	

F/ ACTIVITE « FONCIER INDUSTRIEL »

Composante1 : Assistance technique pour le développement du foncier industriel		
Objectifs GIS : Développer une stratégie nationale du foncier industriel et des standards qui intègrent la performance sociale et genre		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise en œuvre
<u>Renforcement des capacités et assistance technique</u> <ul style="list-style-type: none"> Développement d'un plan d'accompagnement sensible à l'approche GIS en matière d'assistance technique et renforcement des capacités des parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Un programme d'accompagnement des ZI, sensible à l'approche GIS est élaboré et déployé 	Direction AT (1) Direction GIS (2) Direction PES (3)

<p><u>Cadre juridique relatif aux ZI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proposition de mesures relatives à la performance sociale et de genre, et qui seront intégrées dans le règlement général des ZI adossé au projet de loi relatif aux ZI. Intégration des critères GIS dans les cahiers de charges de création et de gestion de zones industrielles qui sont développées dans le cadre du Compact II <p><u>Dispositifs de valorisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Conception de supports de communication visant la promotion du concept de zones industrielles inclusives et durables. 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de loi incorporant des normes GIS (ZI durables et inclusives) Le cahier des charges intégrant les critères GIS <ul style="list-style-type: none"> Nombre de supports développés 	<p>Direction AT (1) Direction GIS (2)</p> <p>Direction AT (1) Direction GIS (2)</p>
--	---	--

Composante 2 : Développement des zones industrielles pilotes		
Objectifs GIS Créer des zones industrielles inclusives et durables, alliant productivité économique, attractivité d'investissement et performances environnementales et sociales		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise en œuvre
<p><u>Etat des lieux des 3 zones industrielles pilotes et recommandations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une analyse GIS (taux d'activité, taux de chômage, niveau de sous-emplois, revenus moyens, situation socioéconomique, identification des catégories de populations vulnérables, etc.) au niveau des sites pilotes, à travers l'EIESP Réalisation d'un état des lieux relatif à l'infrastructure sociale sensible au GIS 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de mesures GIS mises en œuvre parmi les actions proposées dans le plan d'intégration GIS issu de l'analyse Nombre de services sociaux identifiés 	<p>Direction GIS (1) Direction PES (2)</p> <p>Direction Sites pilotes (1) Direction GIS (2)</p>

<ul style="list-style-type: none"> Participation des femmes et des hommes des communautés et des associations locales dans le processus des consultations publiques 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et pourcentage de femmes et de personnes vulnérables ayant participé à chaque consultation publique 	Direction PES (1) Direction GIS (2)
Objectif GIS : Mise en place des services sociaux et d'un modèle de gestion de ces services		
Actions	Indicateurs	Responsable de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> Identification des opportunités de mise en place d'infrastructures et de services sociaux dans le cadre de l'analyse de la demande Intégration des aspects GIS dans les contrat des développeurs pour chaque site et suivi de la mise en place de ces infrastructures et services sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de services sociaux proposés Clauses liées au genre et à l'inclusion sociale intégrées dans les contrats et appels d'offre 	Direction Sites pilotes (1) Direction GIS (2)
Objectif GIS : Adaptation des infrastructures et mise en place de services		
<ul style="list-style-type: none"> Intégration des besoins des PME au niveau des études relatives aux sites pilotes (ex : guichets uniques, lots de terrains adaptés, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de services proposés pour les PME/TPE 	Direction Sites pilotes (1) Direction GIS (2)
Objectifs GIS : Améliorer les opportunités d'emploi pour les communautés environnantes, en particulier pour les jeunes et les femmes		
<ul style="list-style-type: none"> Identification des organismes pour l'accompagnement des PAP dans la formation et l'accès à l'emploi (y compris la création d'AGR) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organismes identifiés et rencontrés Nombre de personnes accompagnées 	Direction des Sites Pilotes (1) Direction PES (2) Direction GIS (2)

Composante: Fonds des Zones Industrielles Durables (FONZID)

Objectifs GIS : Renforcer l'impact social et de genre des ZI et promouvoir une gouvernance participative

Actions	Indicateurs	Responsable de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration de la dimension GIS au niveau des critères de sélection des projets ▪ Renforcement des capacités des porteurs de projets soutenus par le FONZID sur les aspects GIS et leur impact sur la performance et la durabilité des zones industrielles ▪ Sensibilisation des soumissionnaires au FONZID (organisation d'ateliers) sur l'importance de l'impact social du projet ▪ Appui technique en matière d'intégration et supervision des aspects GIS des projets ▪ Renforcement des capacités des porteurs de projets soutenus par le FONZID pour l'identification et la mise en place de services sociaux au profit des usagers dans le but d'améliorer la durabilité des ZI. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets sélectionnés proposant des actions visant à accroître l'impact social dans les ZI ▪ Disponibilité d'un programme de formation et d'un plan d'accompagnement ▪ Nombre d'ateliers organisés ▪ Nombre d'actions d'appui techniques organisées au profit des soumissionnaires ▪ Une boîte à outils pour la mise en place de services sociaux au profit des usagers des ZI est créée. 	<p>Direction FONZID (1) Direction GIS (2)</p>

III - AUTRES PARAMETRES DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DU COMPACT II

Suivi & Evaluation

MCC assure la supervision de l'intégration de l'approche genre, qui est une dimension prise en considération lors de l'évaluation de la performance des pays partenaires chargés de la mise en œuvre des programmes Compact.

Le Plan de S&E réalisé par l'Agence MCA-Morocco dans ce cadre vise entre-autre à évaluer le degré de prise en compte des contraintes sociales et des inégalités de genre, ainsi que l'atteinte des résultats attendus en matière de GIS. Le plan de S&E comprend donc des indicateurs ventilés par sexe, âge, milieu de résidence (rural/urbain) et revenu. La Direction GIS vérifiera l'adéquation des indicateurs proposés par la Direction S&E avec l'approche GIS et œuvrera à l'identification de nouveaux indicateurs, le cas échéant, en cohérence avec le PAGIS. En parallèle, la Direction GIS, en partenariat avec les Directions de projets, s'assurera que l'ensemble des livrables et rapports remis par les contractants et consultants contiennent des données ventilées par sexe.

Un certain nombre d'évaluations d'impact est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du Compact II. Ces évaluations d'impact devraient reposer sur des méthodes d'évaluation qualitative et quantitative et devraient informer sur l'impact des projets et activités aussi bien sur les hommes que sur les femmes et sur les différentes catégories de populations, notamment les populations vulnérables. Les évaluations d'impact seront réalisées par des organismes externes sous la supervision de la Direction S&E.

Des études spécifiques au suivi et à l'impact du PAGIS, afin de déterminer de façon qualitative et quantitative le degré de participation aux activités et l'accès aux bénéfices des femmes et des populations vulnérables, seront également réalisées par un organisme externe sous la supervision conjointe de la Direction S&E et de la Direction GIS.

Normes de performance environnementale et sociale

Les directives environnementales de MCC établissent un processus visant à s'assurer que les projets entrepris dans le cadre des programmes financés par le Compact sont respectueux de l'environnement, qu'ils sont en conformité avec les exigences légales et réglementaires nationales applicables et qu'ils ne sont susceptibles de causer aucun danger significatif pour l'environnement, la santé ou la sécurité. Les Normes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI) fournissent les critères spécifiques que les projets et les activités du Compact II doivent respecter, ainsi que les principes qui doivent prévaloir lors des différentes phases de développement des projets.

La Direction GIS et la Direction PES collaborent étroitement avec l'appui de l'ESOC (environment and social oversight consultant) qui procédera à la mise en œuvre du SGES

(Système de Gestion Environnementale et Social) et à la revue des aspects PES des documents suivants :

- Études de faisabilité et de conception liées à toutes les activités du Compact II, y compris :
- Proposition des tracés des infrastructures sur site et hors site ;
- Proposition des EIES, des PGES, des Plans d'Actions de Réinstallation (PAR), des directives sur les bonnes pratiques, des audits environnementaux, des Plans de Restauration des Sites, des Plans de Santé et de Sécurité et des Plans d'Intégration Genre ;
- Suivi des mémos techniques (partie PES) préparés par les entreprises d'exécution des travaux et de leurs plans d'action.

L'ESOC appuiera l'Agence MCA-Morocco dans ses interactions avec les parties prenantes clés pertinentes au programme et à ses activités en matière d'ES (notamment parties prenantes institutionnelles).

Compte tenu de leur caractère transversal et complémentarité, des réunions régulières entre les Directions GIS et PES sont prévues pour s'assurer que la duplication des efforts est évitée, que des synergies sont identifiées et que les lacunes dans la couverture des problèmes sont minimisées.

Engagement du secteur privé

Le secteur privé, en tant que principal moteur de la croissance économique et créateur d'emplois, apparaît comme un partenaire privilégié pour le développement d'une croissance durable et inclusive. Son engagement dans les processus de développement du Compact II, de mise en œuvre et de financement, le cas échéant, des projets et activités, est au cœur de l'agenda du tandem Agence MCA-Morocco/MCC. Ainsi, ce secteur privé (particulièrement les entreprises) qui escompte d'améliorer son image, d'assumer sa responsabilité sociale, de réduire les risques commerciaux et de s'ouvrir à de nouvelles perspectives commerciales, pourra contribuer à la réduction de la pauvreté et construire une prospérité partagée dont bénéficieront les couches les plus vulnérables, y compris les femmes.

La Direction GIS œuvrera, en étroite collaboration avec le « Spécialiste de l'engagement du secteur privé » de l'Agence MCA-Morocco, pour s'assurer que les partenariats développés avec ce secteur ont des retombées positives sur les populations, particulièrement en matière de création d'emplois locaux et d'instauration de conditions de travail inclusives, non discriminantes et décentes.

Partenariat

En 2015, à l'instar des 193 Etats membres des Nations Unies, le Royaume du Maroc a adopté le « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), qui visent à mettre fin à la pauvreté et à lutter contre les inégalités. L'approche partenariale à instaurer entre les gouvernements, le secteur privé et la

société civile fait l'objet d'un objectif à part entière (cf. Objectif 17 des ODD). Cette place conférée au partenariat est encore plus importante lorsqu'il s'agit de la question du genre et de l'inclusion des plus vulnérables, ce qui nécessite d'unir toutes les forces — gouvernements, société civile, milieux scientifique et universitaire, médias et secteur privé — pour atteindre les objectifs fixés.

L'intégration pleine et entière des principes d'égalité de genre et d'inclusion sociale à travers l'ensemble du travail de l'Agence MCA-Morocco serait limitée en l'absence de partenariats forts avec un large éventail d'organisations. Le PAGIS s'inscrit, à cet égard, à la fois dans des partenariats opérationnels tournés vers la réalisation d'une série de projets concrets (ex : partenariats avec les entités d'exécution du Compact II - UGP), ainsi que dans des partenariats stratégiques qui visent à développer des relations et des espaces de concertation pour mieux adresser la question du GIS (les instances institutionnelles concernées par la question du genre et de l'inclusion sociale ; la société civile ; les universités ; les ONG ; les Organisations Internationales, etc.).

Communication

L'Agence MCA-Morocco s'engage à développer des projets et des activités socialement inclusives et véhiculant les valeurs fondamentales de l'inclusion sociale et du genre. Cet engagement se traduit notamment au niveau de l'organisation d'actions de communication et de la diffusion de messages qui visent à encourager la participation de l'ensemble de la population aux activités et garantir son accès aux bénéfices du Compact II.

Des efforts particuliers seront déployés afin de rendre l'approche GIS à la fois accessible et pertinente pour toutes les personnes et services concernés par sa mise en œuvre. Les communications externes de l'Agence MCA-Morocco s'appuieront sur des messages clairs de la part des responsables de l'Agence et des responsables des projets. En interne, le personnel de l'Agence MCA-Morocco bénéficiera de formations sur l'approche genre et inclusion sociale intégrant une composante communication et des supports ciblés (manuels et boîtes à outils).

La stratégie et les plans de communication qui seront développés par la Direction de Communication, se baseront sur deux principaux niveaux d'entrée :

Niveaux d'intégration

- *Portail Internet*
Le portail internet de l'Agence MCA-Morocco représentera une réelle vitrine de l'action du Compact II dans le domaine du genre et de l'inclusion sociale. Il proposera, par exemple, une rubrique dédiée aux actions GIS afin d'informer sur les objectifs et progrès réalisés au niveau de chaque projet. Seront également disponibles au niveau de cette rubrique, l'ensemble de la documentation de référence (ex: PAGIS, Politique Genre MCC etc.) et des outils pédagogiques.
- *Newsletter*
La newsletter de l'Agence MCA-Morocco, devra reprendre, dans la mesure du possible, des success-stories en lien avec l'approche GIS et consacrera une place de choix à des interviews de

personnalités spécifiques afin de créer des modèles positifs.

- *Publications*
Les publications de l'Agence MCA-Morocco (rapport, études, brochures, vidéos, etc.) doivent être dépourvues de tout message ou images stéréotypés et devront utiliser une langue inclusive.
- *Evénements*
L'ensemble des événements de l'Agence MCA-Morocco doivent refléter les valeurs du Compact II, en termes d'accessibilité et d'inclusion (voir niveau de vérification).

Niveaux de vérification

- *Cahier des charges* (critère d'éligibilité intégrant systématiquement l'approche GIS).
- *Mots et messages* (neutralité, diversité, non-discrimination et absence de stéréotypes).
- *Illustrations/images/couleurs* (neutralité, diversité, non-discrimination et absence de stéréotypes).
- *Expertise et animation* (mixité, parité, visibilité et valorisation des femmes et des hommes).
- *Accessibilité/événements* (langue, espace, horaires, sécurité, transport, etc.).

Formation

L'ensemble des directions des projets relevant du Compact II pilotent des activités spécialement dédiées au GIS (cf. plan d'action supra). Aussi le personnel est conscient de la complexité de l'approche genre qui requiert toujours une forte contextualisation. La direction GIS conduira une analyse des besoins en formation du personnel de l'Agence MCA-Morocco et des UGP et mettra en place un programme de formation visant à renforcer leurs capacités autour de l'intégration de l'approche genre et inclusion sociale dans les projets du Compact II.

Budget

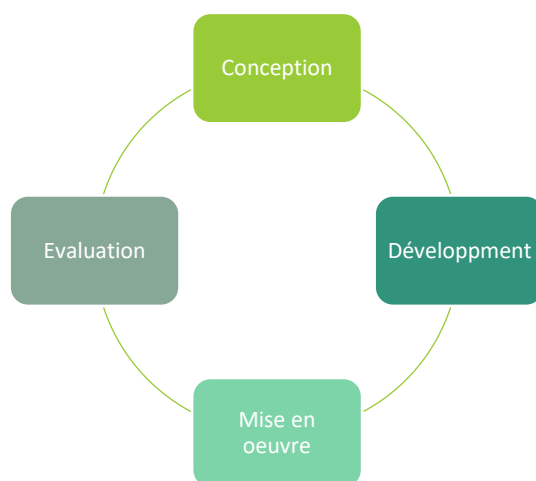
L'intégration de l'approche Genre et Inclusion Sociale au niveau des projets et activités du Compact II se traduit par la conduite d'analyses comparatives, de diagnostics et d'évaluations, ainsi que le déploiement d'actions de communication, de renforcement de capacités et d'assistance technique. La conception et la supervision de ces actions sont confiées à la Direction GIS en étroite concertation et collaboration avec les Directions de Projets. Ces actions sont directement financées à partir des budgets des projets et activités du Compact II. Les révisions du PAGIS intégreront une actualisation du financement des actions GIS. Aussi, en dehors des sessions d'actualisation du PAGIS, de nouvelles actions GIS pourront être proposées par la Direction GIS en fonction du développement des projets et activités du Compact II.

ANNEXE

L'INTEGRATION DE L'APPROCHE GIS DANS LE CYCLE DE PROJET : QUELQUES EXEMPLES D'ANALYSES PRELIMINAIRES ET DE CHECK-LISTS

La prise en compte de la dimension GIS est un processus qui devrait être intégré à toutes les étapes d'un cycle de projet. Dans la pratique, une bonne intégration des questions GIS implique que toutes les parties prenantes et tous les partenaires, hommes et femmes, abordent collectivement les problématiques et enjeux des projets qui les concernent ou qui les mobilisent. Cette approche reconnaît la nécessité d'utiliser des méthodologies participatives, c'est-à-dire incluant à la fois les femmes et les hommes, ainsi que les personnes et groupes vulnérables, afin de lutter contre les inégalités et promouvoir la participation de tous.

La section suivante se base sur les différents guides de MCC³² et s'inspire des outils techniques et méthodologiques internationaux en matière d'intégration de l'approche GIS dans les projets de développement.³³ Elle donne un aperçu des principaux paramètres et des questions à prendre en compte en termes d'intégration de l'approche GIS lors de la conception, le développement, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet. Ces questions, sous forme de check-lists,³⁴ n'ont pas l'ambition de l'exhaustivité. Elles sont proposées à titre indicatif pour aider à mieux cerner les spécificités et la diversité des considérations GIS à chaque étape du projet et peuvent être utilisées en leur intégralité ou en partie, en fonction des besoins du projet et du profil de l'utilisateur du PAGIS.

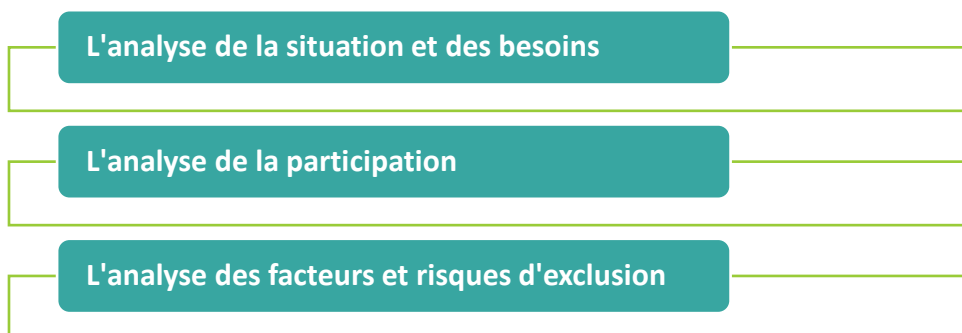


³² <https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/mcc-policy-gender.pdf> - <https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/guidance-2011001054001-genderintegration.pdf>

³³ Guides de l'OCDE : <http://www.osce.org/gender/36360> ; Guides de l'UNIDO-United Nations Industrial Development Organization : https://www.unido.org/sites/default/files/2015-01/Guide_on_Gender_Mainstreaming_ECC_0.pdf; Rapport UN 2010 sur les facteurs d'exclusion.

³⁴ Check-lists adaptées à partir des guides de l'OCDE et de MCC, *ibid.*

Conception du projet



Pour une intégration efficace de l'approche GIS, il est nécessaire de comprendre le contexte spécifique dans lequel se développera un projet et, en particulier, les différents rôles des hommes et des femmes et la situation spécifique des populations vulnérables. Parmi les analyses préalables indispensables pour bien cerner les enjeux et problématiques liées au GIS, nous pourrions citer :

Analyse de situation et évaluation des besoins : Une analyse de situation permet de comprendre comment les femmes et les hommes et les populations vulnérables sont affectés par différents facteurs politiques, économiques, sociaux, culturels, historiques et juridiques. L'identification de ces besoins spécifiques dans les activités du projet permet d'atténuer les risques d'exclusion. Une analyse de la situation peut être réalisée de diverses manières, notamment par le biais de recherches documentaires, de réunions avec les parties prenantes, d'entretiens avec des groupes de réflexion et d'ateliers participatifs, assurant une implication des hommes et des femmes et une représentation des différentes catégories sociales, notamment les couches les plus vulnérables.

Analyse de la participation : Cette analyse permet de vérifier les conditions et niveaux de participation des populations ciblées par le projet afin de garantir que leurs expériences et connaissances soient prises en compte par les parties prenantes. Les questions de genre et d'inclusion sociale doivent être identifiées lors des consultations impliquant ces publics / acteurs susceptibles d'être intéressés, impliqués ou affectés par le projet : Les hommes et les femmes ont-ils un accès égal à la participation ? Est-ce que les conditions d'accès des populations vulnérables sont réunies ? Qu'est-ce qui pourrait entraver ou promouvoir leur participation ? etc.

Analyse des facteurs d'exclusion : l'identification des critères pour déterminer qui pourrait être exclu et de quelle manière, est essentielle pour suivre les progrès réalisés et évaluer l'impact des mesures prises afin de promouvoir l'inclusion et de « s'assurer que personne n'est laissé pour compte ». ³⁵ Cependant, quantifier l'exclusion sociale présente des défis considérables. Les personnes sont exclues de différentes manières et dans différents domaines de la vie. Les concepts d'inclusion sociale et d'exclusion sociale sont multidimensionnels et dépendent du contexte social, économique et politique. Par conséquent, les traduire en un ensemble précis d'indicateurs constitue un défi considérable.

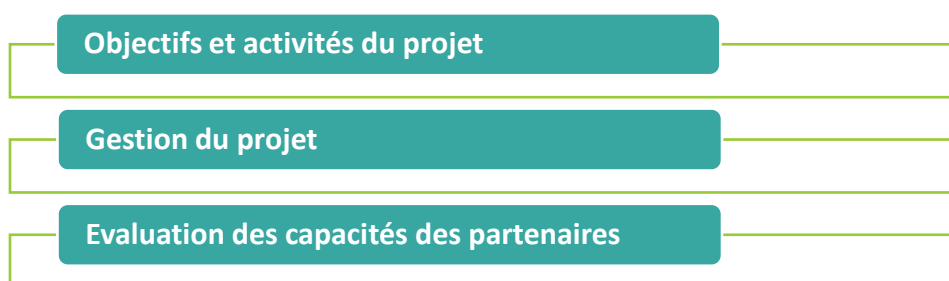
Aussi, une évaluation adéquate des besoins de ces publics spécifiques nécessite non seulement de disposer d'indicateurs objectifs sur le statut des individus et des groupes sociaux, mais doit également prendre en compte leurs vécus et leurs perceptions. « L'exclusion est, après tout, une expérience

³⁵ Rapport UN 2010 sur les facteurs d'exclusion sociale

personnelle, et les points de vue des personnes touchées ou risquant d'être laissées pour compte ne peuvent être ignorés ». ³⁶

Analyse des risques de la traite des personnes (TDP) : L'évaluation des risques de la TDP est réalisée dans tous les projets du Compact II, en conformité avec la politique MCC en la matière.³⁷ Le but de cette politique est de fournir des directives opérationnelles pour l'évaluation et la gestion des risques liés à la TDP. Cette politique fournit des informations détaillées sur la manière de : (1) évaluer les risques de la TDP dans les projets ; (2) catégoriser les projets (à risque faible ou à risque élevé) ; et (3) gérer les risques au moyen des exigences minimales de lutte contre la traite et du plan de gestion des risques de la traite. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables aux pratiques de traite de personnes. Il faudra veiller, dans le cadre de cette analyse, à identifier les moyens et mesures pour prévenir le harcèlement, l'intimidation et/ou l'exploitation, en particulier des femmes.

Développement du projet



Cette phase du cycle de projet nécessite de vérifier l'intégration effective de l'approche GIS à chaque niveau du développement du projet. Une série de questions peut vous guider.

Check-list

En termes d'objectifs et d'activités :

- ✓ Les questions GIS sont-elles clairement définies dans le contexte du projet ?
- ✓ Est-il possible d'avoir des données désagrégées ?
- ✓ Quelles sont les activités spécifiques requises pour la prise en compte des questions GIS ?
- ✓ Quel type d'expertise est nécessaire pour la pleine mise en œuvre de l'approche GIS (experts, points focaux, etc.) ?
- ✓ L'analyse des risques prend-t-elle en compte les facteurs qui peuvent influencer la capacité des femmes, des hommes et des populations vulnérables à participer aux activités du projet (manque de temps, de transport, de sécurité, discrimination quelconque, etc.) et propose-t-elle des mesures pour atténuer ces risques ?

En termes de gestion des activités :

- ✓ Le personnel du projet est-il familier avec les questions GIS en général et avec les activités du projet en particulier ?

³⁶ *Idem*

³⁷ MCC Counter-Trafficking in Persons Policy : <https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-counter-trafficking-in-persons-policy>

- ✓ Une formation GIS est-elle nécessaire pour le personnel du projet sur les questions GIS ?

En termes de partenariats :

- ✓ Comment les institutions partenaires développent-elles leurs capacités dans la perspective de promouvoir la participation des femmes, des hommes et des populations vulnérables ?
- ✓ Une formation spécifique sur les questions GIS est-elle requise parmi les partenaires potentiels ?
- ✓ Les partenaires d'exécution sont-ils sensibilisés sur les enjeux du genre et de l'intégration des groupes vulnérables dans les projets ?
- ✓ Est-ce que la prise en compte des dimensions GIS du projet et leur importance a été communiquée à tous les partenaires et institutions impliqués ?
- ✓ Les responsabilités et les attentes en matière de GIS sont-elles clairement définies dans les termes de référence, les accords et les contrats ?

Mise en œuvre du projet

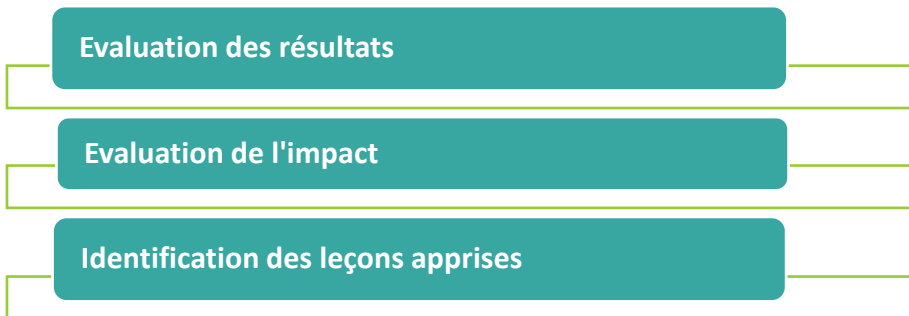


Check-list

Quelques questions à soulever pour s'assurer de l'intégration de l'approche GIS dans la phase d'implémentation :

- ✓ L'équilibre entre les deux sexes et l'accès aux populations vulnérables sont-ils garantis dans les activités ?
- ✓ Les liens entre l'approche GIS et les préoccupations des projets sont-ils mis à l'ordre du jour des réunions, comités de pilotage, ateliers, conférences, séminaires, etc. ?
- ✓ Les rapports, les exposés et les discours sont-ils écrits dans un langage sensible au genre et linguistiquement accessible à tous ? et est-ce qu'ils abordent les problématiques GIS chaque fois que nécessaire ?
- ✓ Des outils ont-ils été mis en place pour s'assurer que tous les groupes disposent d'informations adéquates et suffisantes sur le projet ?
- ✓ Les stratégies de communication traitent-elles des liens entre le GIS et les activités du Compact ?
- ✓ Les difficultés potentielles liées à l'intégration effective de l'approche GIS ont-elles été identifiées ?
- ✓ Les bénéficiaires sont-ils régulièrement consultés directement ou via leurs représentants (associations, fédérations, groupements, etc.) ?

Évaluation du projet



Le but d'une évaluation est d'analyser les effets d'un programme et de porter un jugement sur la base de critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de durabilité.

L'identification et l'inclusion d'indicateurs de performance ventilés par sexe et par milieu socioéconomique est au cœur d'une évaluation sensible au GIS. Ces indicateurs ne devraient cependant pas constituer une simple formalité, mais ajouter de la valeur et fournir des informations sur les questions sous-jacentes du projet ; c'est-à-dire aider à évaluer si les conditions des femmes, des hommes et des populations vulnérables ont vraiment changé en termes d'accès aux savoirs et aux ressources, de sécurité économique, de statut social, etc.

Check-list

Quelques questions à soulever pour s'assurer de l'atteinte de résultats réels et identifier les difficultés rencontrées dans le développement et la mise en œuvre du projet :

- ✓ Le projet a-t-il eu un effet/impact sur la situation sociale, économique, etc. et sur les populations, y compris les femmes et les hommes ?
- ✓ Le projet a-t-il pu produire l'impact prévu sur les questions GIS ? Si non, pourquoi ?
- ✓ Le projet a-t-il pu établir des collaborations avec des groupes de femmes, de jeunes ou des groupes vulnérables concernés par les activités développées ?